
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 mars 2026
13 h**

**Séance tenue le lundi 23 mars 2026 – 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mesdames et messieurs,

Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais (**par téléconférence**), Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde, Benoit Langevin, François Limoges, Christopher McCray, Peter McQueen, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele (**par téléconférence**), Danielle Myrand, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Puzé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Diana Varela, Cathy Wong et Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Maeva Vilain et Stephanie Valenzuela

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Chantal Rossi, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Tout d'abord, Chantal Rossi met de l'avant les récents succès du cinéma montréalais à la 98^e cérémonie des Oscars, tenue le 15 mars à Los Angeles, dont le court-métrage d'animation « La jeune fille qui pleurerait des perles », réalisé par les cinéastes montréalais Chris Lavis et Maciek Szczerbowski, qui a remporté l'Oscar du meilleur court métrage d'animation. Elle indique que ce court-métrage produit par l'Office national du film du Canada (ONF) est une véritable lettre d'amour à Montréal, qui renforce son statut de pôle international d'excellence en animation cinématographique.

Par la suite, la présidente du conseil souligne la mémoire du journaliste québécois Rodger Brulotte, décédé le 20 mars dernier. Elle rappelle que Rodger Brulotte, animateur de renom et figure majeure du baseball au Québec, a amorcé sa carrière en 1969 avec les Expos de Montréal et s'est particulièrement illustré comme commentateur sportif, notamment par sa célèbre réplique « Bonsoir, elle est partie! ». Elle mentionne son implication dans des actions caritatives et philanthropiques et plusieurs distinctions qu'a reçues M. Brulotte. Puis, Mme Rossi honore la mémoire des victimes de l'accident qui s'est produit hier soir à l'aéroport LaGuardia à New-York et qui a impliqué un appareil d'Air Canada en provenance de Montréal.

Elle adresse ses condoléances à la famille de Rodger Brulotte, ainsi qu'aux familles et aux proches des personnes touchées par cet accident dramatique. Ensuite, elle invite les membres du conseil à observer un moment de réflexion.

Elle poursuit avec les célébrations internationales du mois de mars, dont :

- 1^{er} au 31 mars : Mois de la francophonie
- 8 mars : Journée internationale des droits des femmes
- 11 mars : Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19
- 17 mars : Fête de la St-Patrick
- 20 mars : Journée internationale de la francophonie
- 15 au 21 mars : Semaine québécoise de la déficience intellectuelle
- 22 mars : Journée mondiale de l'eau
- 20 au 31 mars : Semaine d'action contre le racisme
- 21 mars : Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale
- 31 mars : Journée internationale de visibilité transgenre

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de mars et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

- Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard et Dominic Roussel

Avant de débiter, la présidente attire l'attention des membres du conseil sur la chaise des générations, chaise fabriquée par des enfants à travers le mouvement « Mères au front » et placée dans des lieux politiques. Elle annonce que la chaise des générations prendra désormais place dans la salle du conseil, à toutes les séances du conseil municipal, pour rappeler l'objectif des élus-es de façon durable et collective.

Enfin, elle revient sur la Fête de la St-Patrick du 17 mars dernier, un moment important pour la communauté irlandaise de Montréal. Elle rappelle que la 201^e édition du défilé a une fois de plus mis en valeur l'une des plus anciennes célébrations de la culture irlandaise en Amérique du Nord. Elle affirme que la Ville de Montréal est fière de reconnaître l'apport culturel, économique et social de cette communauté. Elle conclut en remerciant les membres du conseil de leur attention et déclare la séance ouverte.

02 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 13, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<p><u>Question de :</u> Ericka Alneus</p> <p><u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Règlement sur l'hébergement touristique : quelle est la position de l'Administration concernant la demande d'Airbnb d'assouplir les règles pour la location à court terme dans la métropole? / L'Administration souhaite aller plus loin avec ce règlement, aimerait des précisions à cet effet</p>
<p><u>Question de :</u> Marie Plourde</p> <p><u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Souhaite des clarifications sur la suite du Règlement sur l'hébergement touristique : soulève l'enjeu des locations des logements de particuliers plus difficiles à identifier puis explique les raisons qui ont mené à la période maximale de 90 jours de location à court terme / Commentaires</p>
<p><u>Question de :</u> Richard Deschamps</p> <p><u>Réponse de :</u> Luis Miranda</p>	<p>Pourquoi les équipements dédiés au colmatage des nids-de-poule (par exemple les colmateuses automatisées <i>Python 5000</i>) ne sont pas fonctionnels et pourquoi ne sommes-nous pas en mesure de réparer nous-mêmes puisque l'entreprise privée offre ce service avec succès? / Commentaires et souhaite un suivi de gestion dans ce dossier</p>
<p><u>Question de :</u> Véronique Fournier</p> <p><u>Réponse de :</u> Benoit Langevin Claude Pinard</p>	<p>Comment l'Administration compte protéger les organismes soutenant les personnes en situation d'itinérance à l'approche de la fin du programme fédéral Plan de réponse communautaire aux campements (PRCC) et de la réduction du programme provincial <i>Vers un chez soi?</i> / Quelles seront les actions de l'Administration auprès de la nouvelle première ministre ou du nouveau premier ministre le 12 avril prochain?</p>

Question de :
Élise Tanguay
Réponse de :
Caroline Braun

Combien de millions de dollars seront remboursés aux promoteurs après l'adoption aujourd'hui du dossier inscrit au point 44.01 soit le Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)? / Est-ce qu'il y aura des mesures pour éviter que les sommes versées aux promoteurs ne soient pas remises à leurs actionnaires?

Question de :
Sarah V. Doyon
Réponse de :
Chantal Gagnon

Square Dézéry : pourquoi préserver du stationnement au détriment de l'aménagement d'un parc éponge qui était prévu en raison notamment du risque d'inondation de cette zone?

À 13 h 43,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Marie Plourde

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

Question de :
Sarah V. Doyon
Réponse de :
Chantal Gagnon

Square Dézéry : le projet de parc éponge bénéficiait d'une subvention fédérale, aimerait savoir combien d'argent en tout va rester sur la table avec l'annulation de ce projet

Question de :
Céline-Audrey Beauregard
Réponse de :
Luis Miranda
Claude Pinard

Annonce du Plan de propreté 2025-2026 : en lien avec ce Plan, et plus précisément pour les arrondissements, est-ce qu'il y aura davantage de ressources humaines, d'équipements, de soutien et de marge de manœuvre opérationnelle? / Explique ses préoccupations et souhaite savoir si les prochaines actions, mettant en priorité la propreté, vont se réaliser au détriment de d'autres services essentiels effectués par les cols bleus

Question de :
Émilie Brière
Réponse de :
Caroline Braun

Est-ce que l'Administration va revoir le Programme d'aménagement et de développement (PDAD) du quartier Namur-Hippodrome? / Demande des précisions

Question de :
Elvira Carhuallanqui
Réponse de :
Caroline Braun

Quelle est la position de l'Administration concernant le projet de loi n° 20, du gouvernement du Québec, qui vise à réformer l'accès au logement abordable, incluant les coopératives, par la création d'un guichet unique et, est-ce qu'elle compte intervenir pour les femmes notamment? / Est-ce que l'Administration considère qu'il y a des risques pour les coopératives et, le cas échéant, quel sera son positionnement?

Question de :
Sylvain Ouellet
Réponse de :
Aref Salem

Quelle est la stratégie de l'Administration pour aller chercher les sommes afin de sécuriser les actifs de la Société de transport de Montréal?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 59.

03 - Ordre du jour et procès-verbal

À 13 h 59, la présidente du conseil appelle la rubrique 03 - « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

CM26 0231

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée en y retirant les points 15.03, 30.06, 30.09 et 42.01 et en y ajoutant les points 7.08 et 15.07.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier les points 15.01, 15.06 et 15.02 vers 14 h et les points 15.05, 15.04 et 15.07 vers 16 h 45. Finalement, le point 51.03 sera appelé après la Période de questions du public, vers 20 h 30.

CM26 0232

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 février 2026, à 13 h

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 février 2026, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 mars 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 13 h 57, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la période du 1^{er} au 28 février 2026
- 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 28 février 2026
- 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 28 février 2026

CM26 0233

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Étude du rapport annuel 2024 du bureau de l'inspecteur général de la ville de Montréal »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général dans son document intitulé « Étude du rapport annuel 2024 du bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

04.04 1269902002

06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 14 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée

15 – Déclaration / Proclamation

À 14 h 01, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

Comme prévu en début de séance, le leader de la majorité rappelle que la Déclaration au point 15.03 – Déclaration pour souligner les contributions de la communauté grecque à la vie montréalaise – a été retirée.

Puis, il appelle le point 15.01.

CM26 0234

Déclaration pour souligner la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances

Attendu que la 27^e Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) se tiendra du 21 au 31 mars 2026 sous le thème « Résister et s'unir : repenser ensemble la société de demain »;

Attendu que la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances a été créée en 2000 pour souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies;

Attendu que la deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2025-2034 de l'ONU prône l'élimination de la discrimination raciale et le respect de la diversité des peuples afrodescendants ainsi que leur apport indéniable au développement de l'humanité;

Attendu que le principal objectif de la SACR est de prévenir et de combattre l'exclusion basée notamment sur la couleur de la peau et l'origine ethnique ou nationale, en proposant des activités qui favorisent un dialogue public éclairé à propos du racisme et de la diversité et qui visent le rapprochement entre toutes les personnes qui habitent le Québec, peu importe leur origine, qu'elles soient des premiers peuples ou issues de l'immigration;

Attendu que l'on assiste à une recrudescence des actes violents à caractère raciste partout dans le monde et que la situation exige une vigilance constante;

Attendu que l'article 2 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* stipule que la dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discriminations, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap;

Attendu que le 21 mars 1989, la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale visant à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que Montréal est une ville riche de sa diversité, et que celle-ci doit continuellement être protégée et valorisée à travers des actions concrètes favorisant l'inclusion, le vivre-ensemble et l'égalité des chances;

Attendu que le 15 juin 2020, le conseil municipal a adopté la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2020, à la suite de plusieurs années de concertation et de collaboration, la toute première Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones et qu'elle reconnaît l'histoire autochtone millénaire de l'île de Montréal et la place que les communautés autochtones occupent dans son tissu culturel;

Attendu qu'en avril 2021, la Ville de Montréal a modifié sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* afin qu'elle intègre la reconnaissance du caractère systémique et intersectionnel des formes de discriminations et l'endossement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à son préambule;

Attendu que, depuis décembre 2023, la Ville de Montréal opère une Centrale d'accompagnement du personnel en matière de plaintes.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Soraya Martinez Ferrada
Ericka Alneus
Josué Corvil
Claude Pinard
Christine Black
Aref Salem
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Dimitrios (Jim) Beis
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Effie Giannou
Leslie Roberts
Maude Théroix-Séguin
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier
Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco

Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
François Limoges
Sarah V. Doyon
Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal souligne le 27^e anniversaire de la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances et invite la population à participer aux nombreuses activités offertes du 21 au 31 mars 2026;
- 2 - que la Ville de Montréal réaffirme haut et fort que le racisme est une violation des droits et des libertés de la personne, et que, face au racisme direct, indirect ou systémique et face à toutes les formes de racisme et de discriminations, la tolérance zéro s'impose;
- 3 - que la Ville de Montréal réitère son engagement envers les initiatives locales, communautaires et citoyennes qui luttent contre le racisme et favorisent le dialogue interculturel dans tous les arrondissements;
- 4 - que le vivre-ensemble s'avère être le trait d'union qui unit toutes les Montréalaises et tous les Montréalais, indépendamment de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion;
- 5 - que la Ville de Montréal réaffirme être une ville avec une Politique d'accès aux services municipaux sans peur;
- 6 - que la Ville de Montréal exige l'exemplarité de l'ensemble des services centraux et des arrondissements dans la mise en place de climats de travail sains, sécuritaires et exempts de racisme et de discrimination pour toutes les employées et tous les employés de la Ville.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la conseillère Arij El Korbi, pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, la conseillère souligne la 27^e Semaine contre le racisme et pour l'égalité des chances, en rappelant l'importance de réfléchir à notre histoire commune et aux inégalités qui persistent malgré nos principes.

Puis, elle insiste sur le fait qu'il est de la responsabilité des élus-es de bâtir une société où chacun vit en sécurité et avec dignité, grâce à des actions constantes, concrètes et mesurables. Le racisme ne doit jamais alimenter la stigmatisation ou le populisme, mais encourager un débat plus élevé, une meilleure compréhension et une action efficace contre ce fléau.

En terminant, Mme El Korbi invite la population à participer aux activités organisées dans le cadre de cette 27^e édition et remercie les organismes et bénévoles pour leur implication. Elle conclut en rappelant que résister au racisme demeure une responsabilité partagée entre tous et toutes.

La présidente du conseil cède la parole consécutivement à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus et à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada.

De son côté, Ericka Alneus souligne la première intervention de la conseillère Arij El Korbi, qu'elle considère comme une victoire, particulièrement pour cette déclaration. Elle salue également les organismes partenaires et les bénévoles présents. Elle rappelle que chaque conversation permet de combattre les discours racistes, islamophobes et antisémites, ainsi que toute forme de discrimination. Selon elle, la dignité de chaque être humain doit guider l'action de toutes les personnes élues.

La mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, joint sa voix à celles de ses collègues du conseil, soulignant à la fois le travail remarquable réalisé par les organismes et la richesse du parcours que la Ville a su bâtir au fil des années dans la lutte contre le racisme. Toutefois, elle déplore qu'en 2026, il soit encore nécessaire d'adopter une telle déclaration, ce qui rappelle tristement qu'il reste encore beaucoup à accomplir.

Puis, elle salue le dévouement des partenaires, des organismes et des bénévoles qui, depuis tant d'années, se consacrent à combattre les injustices raciales. Elle est d'avis qu'il faut avoir le courage de reconnaître l'existence persistante de ce fléau, lequel affecte encore trop de personnes à travers les manifestations du racisme systémique, et il faut surtout saisir le moment présent pour agir.

Pour conclure, la mairesse de Montréal réitère qu'il reste un chemin important à parcourir et elle souhaite que tous et toutes puissent vivre dans une ville offrant dignité et respect et une véritable égalité des chances à toute la population. Elle rappelle qu'il s'agit là d'un engagement profondément collectif.

La présidente remercie les personnes élues pour leurs interventions puis, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

07 – Dépôt

À 14 h 11, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

07.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 février 2026, à 16 h

CM26 0235

Dépôt du rapport d'activités 2025 de chacun des comités consultatifs suivants : Comité Jacques-Viger, Conseil du patrimoine de Montréal et Comité consultatif en reconnaissance

- 1 - le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport d'activités 2025 du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), et le conseil en prend acte;
- 2 - le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport d'activités 2025 du Conseil du patrimoine de Montréal, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), et le conseil en prend acte;
- 3 - le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle dépose le rapport d'activités 2025 du Comité consultatif en reconnaissance, conformément à l'article 28 du Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044), et le conseil en prend acte.

07.02 1269672001

7.03 Déclaration d'intérêts pécuniaires
(La liste des déclarations d'intérêts pécuniaires est annexée au procès-verbal)

CM26 0236

Dépôt du bilan annuel 2025 de la qualité de l'eau potable de 17 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable d'Atwater, de Charles-J.-Des Bailleurs, de Lachine, de Dorval, de Pointe-Claire et de Pierrefonds tel qu'exigé en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (Q-2, r. 40)

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle dépose le bilan annuel 2025 de la qualité de l'eau potable de 17 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable d'Atwater, de Charles-J.-Des Bailleurs, de Lachine, de Dorval, de Pointe-Claire et de Pierrefonds tel qu'exigé en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r. 40), et le conseil en prend acte.

07.04 1267261001

CM26 0237

Dépôt du rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier 2025 en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier 2025 en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

07.05

CM26 0238

Dépôt du bilan annuel 2025 du rapport annuel de reddition de comptes de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le bilan annuel 2025 du rapport annuel de reddition de comptes de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1269019002

15 – Déclaration / Proclamation

À 14 h 25, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, appelle les points 15.06 et 15.02 comme prévu en début de séance.

CM26 0239

Déclaration pour souligner la Journée internationale de la visibilité transgenre

Attendu que la Journée internationale de la visibilité transgenre a lieu le 31 mars de chaque année et a été créée par la militante américaine Rachel Crandall-Crocker, en 2009, en réaction au manque de journée de célébration LGBTQIA2S+ consacrée aux personnes trans;

Attendu qu'un recul des droits des personnes trans est observé dans plusieurs pays du monde, que les personnes trans connaissent une prévalence de harcèlement de rue et de violences dans les lieux publics et que les données confirment une augmentation inquiétante de la transphobie;

Attendu que toutes les personnes citoyennes de la Ville de Montréal bénéficient des droits fondamentaux proclamés et garantis, en 1975, par la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec et par la *Charte canadienne des droits et libertés* adoptée en 1982;

Attendu que la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, adoptée en 2005, a entre autres pour engagement de combattre toutes les formes de discrimination, dont celles liées à la diversité de genre, et que cet engagement inclut, depuis 2021, les discriminations fondées sur l'identité et l'expression de genre, notamment la transphobie;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2007, la Déclaration de Montréal sur les droits des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles, proclamée lors de la clôture de la Conférence internationale des droits des LGBT, qui a eu lieu à Montréal en 2006;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît l'importance du travail fait par les organismes qui œuvrent pour soutenir, accompagner, outiller, défendre et représenter les personnes trans;

Attendu que la Ville de Montréal appuie de nombreuses initiatives communautaires soutenant les communautés de la diversité de genre plus vulnérables et à risque de vivre de l'exclusion sociale, telles que des groupes de soutien pour parents et proches d'enfants et d'adolescents créatifs dans le genre, des activités de sécurisation pour la jeunesse autochtone LGBTQIA2S+ et des projets d'accompagnement des personnes LGBTQIA2S+ migrantes ou réfugiées;

Attendu que la Ville de Montréal contribue à de nombreuses initiatives culturelles mettant en valeur et célébrant les communautés LGBTQIA2S+, telles que les festivals Fierté Montréal, Fierté littéraire et Fierté Trans;

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Ericka Alneus
Soraya Martinez Ferrada
Christine Black
Aref Salem
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Dimitrios (Jim) Beis
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Josué Corvil
Effie Giannou
Leslie Roberts
Maude Thérout-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier
Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris

Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
François Limoges
Sarah V. Doyon
Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - souligne la Journée internationale de la visibilité transgenre le 31 mars et sensibilise la population à l'importance de lutter contre toutes les formes de discriminations à l'encontre des personnes trans;
- 2 - continue de défendre les droits des personnes trans et des personnes issues de la diversité sexuelle ou de genre;
- 3 - continue de mettre en place des formations à disposition du personnel municipal et du corps policier, et de créer des outils de sensibilisation et des lignes directrices pour améliorer la prise en compte des besoins des communautés de la diversité de genre au sein de ses services et de ceux des arrondissements, via l'application de l'ADS+;
- 4 - s'engage à lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences transphobes dans l'espace public, à soutenir des initiatives communautaires en prévention et à s'inspirer des bonnes pratiques en matière de politiques et d'engagements municipaux envers les communautés LGBTQIA2S+.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Claude Pinard, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, le conseiller Claude Pinard est d'avis que le 31 mars, Journée internationale de la visibilité trans, constitue une occasion de célébrer la richesse des parcours et des identités trans. Il souligne que Montréal se veut une ville accueillante, où chaque personne peut vivre dans la dignité et la sécurité, mais constate que les droits des personnes trans reculent dans plusieurs régions du monde. M. Pinard enchaîne en notant que les discriminations augmentent, que des manifestations haineuses ont eu lieu récemment et que les personnes trans demeurent particulièrement touchées par l'itinérance et la crise du logement, ce qui exige vigilance et actions de toutes parts.

Par la suite, M. Pinard met en valeur le rôle essentiel des organismes communautaires pour la Ville, et fait mention des enjeux de financement pour ces derniers, tout en indiquant que l'Administration soutient leurs projets et augmente les ressources allouées pour l'année 2026. Il conclut en saluant le courage des personnes trans, en remerciant les organismes pour leur travail et en invitant les membres du conseil à adopter la déclaration.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'Opposition officielle, Christopher McCray.

À son tour, M. McCray salue les organismes présents et rappelle que la première déclaration sur la Journée internationale de la visibilité trans a été adoptée un an plus tôt, dans un contexte marqué par des reculs importants des droits des personnes trans, tant aux États-Unis qu'au Canada. Il poursuit en soulignant l'augmentation des actes haineux, la hausse des appels à l'organisme Interligne et la présence de discours politiques jugés dangereux. Il croit que les personnes élues ont la responsabilité d'être exemplaires et que Montréal doit réaffirmer son soutien envers les personnes trans. Le leader adjoint de l'Opposition officielle remercie l'Administration pour son ouverture dans cette démarche commune. Enfin, il réitère que la visibilité et le soutien sont essentiels pour assurer la dignité, la sécurité et l'inclusion des personnes trans.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Benoit Langevin et à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, qui joignent leurs voix à cette Déclaration pour souligner notamment le travail des organismes communautaires et exprimer l'engagement de la Ville de Montréal à lutter contre toutes formes de discrimination.

La présidente du conseil remercie les quatre personnes élues pour leurs interventions puis, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.06

CM26 0240

Déclaration en solidarité avec le peuple libanais

Attendu que le Liban a été entraîné dans la guerre qui se déroule au Moyen-Orient, et que le peuple libanais est durement touché par le conflit;

Attendu que, selon un bilan provisoire, des milliers de civils libanais ont été tués ou blessés, et plus d'un million de Libanaises et Libanais ont été forcés de se déplacer à l'intérieur du pays, dont des milliers d'enfants;

Attendu que la communauté internationale appelle à éviter toute escalade supplémentaire et à mener des négociations constructives en vue de trouver une solution politique durable;

Attendu que les hostilités qui se déroulent en territoire libanais affectent les populations civiles et qu'elles plongent le peuple libanais et sa diaspora, notamment à Montréal, dans une période d'incertitude, de peur et de peine;

Attendu que la diaspora libanaise constitue une part importante de la diaspora arabo-canadienne, avec plus de 400 000 personnes libano-canadiennes vivant au pays, dont la moitié à Montréal et dans la grande région métropolitaine;

Attendu que Montréal reconnaît l'apport essentiel des Montréalaises et des Montréalais d'origine libanaise, dont l'implication et le leadership apportent un dynamisme indéniable aux sphères économique, politique, artistique, culturelle, sportive et scientifique de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal et la capitale du Liban, Beyrouth, entretiennent depuis plusieurs années une relation amicale, scellée par la signature, en 2017, d'une entente d'amitié et de coopération;

Attendu que Montréal est une ville de paix, membre du réseau international de villes *Mayors for Peace*, et qu'elle soutiendra toujours toute démarche visant à l'atteinte d'une paix mondiale durable;

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par Aref Salem
Soraya Martinez Ferrada
Claude Pinard
Christine Black
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Dimitrios (Jim) Beis
Vana Nazarian
Josué Corvil
Effie Giannou
Leslie Roberts
Maude Thérroux-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier

Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Ericka Alneus
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
François Limoges
Sarah V. Doyon
Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - exprime sa solidarité avec le peuple libanais et avec toute la communauté libanaise de Montréal en cette période particulièrement difficile;
- 2 - réaffirme son engagement envers cette relation d'amitié, de solidarité et de collaboration avec la communauté libanaise et poursuive ses échanges avec celle-ci;
- 3 - réaffirme son appui aux démarches favorisant la désescalade, le dialogue, le respect du droit international et la paix dans le monde.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Youssef Hariri, pour la présentation de la Déclaration.

Tout d'abord, le conseiller Youssef Hariri rappelle qu'à Montréal, la communauté libanaise est nombreuse, engagée et profondément enracinée, contribuant depuis longtemps à la richesse culturelle, sociale et économique de la Ville de Montréal. Pour lui, le Liban est plus qu'un territoire, c'est aussi une terre d'histoire, de diversité et de coexistence, marquée par des siècles de civilisations et de résilience. Il mentionne notamment qu'aujourd'hui ce pays traverse une période extrêmement difficile, frappé par la guerre, les bombardements, les pertes de vies humaines et le déplacement de centaines de milliers de personnes. M. Hariri indique que de nombreuses familles libanaises à Montréal vivent dans le deuil et l'angoisse, alors que leurs proches subissent la destruction, l'exil et des conditions de survie dramatiques.

En conclusion, il insiste sur la nécessité de faire cesser la guerre, de respecter le droit international et de reconnaître chaque personne comme citoyen de l'humanité. Avec la solidarité de tous et toutes, il est convaincu que malgré l'obscurité de la guerre, la paix et la justice finiront par triompher.

La présidente du conseil cède la parole respectivement à la conseillère Céline-Audrey Beauregard ainsi qu'au conseiller Aref Salem.

D'emblée, la conseillère Céline-Audrey Beauregard dénonce la violence persistante qui frappe le Liban, rappelant que ce pays a traversé de nombreuses périodes de guerre et de divisions au fil de son histoire. Elle rapporte, entre autres, la brutalité aveugle des attaques et la mort d'innocents sans lien avec le conflit. Elle exprime l'espoir qu'un jour le Liban soit à nouveau associé à sa gastronomie, à ses paysages, à ses villes historiques comme Byblos et à un peuple résilient et accueillant. Mme Beauregard termine en invitant les membres du conseil à joindre leur voix à cette Déclaration en solidarité avec le peuple libanais.

À son tour, le conseiller Aref Salem exprime son appui à cette déclaration qui ravive en lui les souvenirs d'une enfance et d'une adolescence marquées par la guerre et la perte d'êtres chers. Comme de nombreux Libanais de sa génération, il fait partie de ceux qui ont quitté le Liban et compare cet exil à des arbres déracinés, replantés dans un nouveau sol afin de retrouver un environnement calme, stable et paisible. Il rappelle que les guerres ne causent pas seulement des destructions matérielles, mais surtout des pertes de vies humaines, alors que près de 3 500 personnes sont mortes ou blessées au Liban. Enfin, M. Salem exprime l'espoir d'une paix durable pour le Liban et pour l'ensemble du Moyen-Orient.

La présidente du conseil remercie les membres du conseil pour leurs interventions puis, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

07 – Dépôt

À 14 h 54, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Dépôt ».

CM26 0241

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, et le conseil en prend acte.

07.07 1267665001

CM26 0242

AJOUT - Dépôt du rapport annuel 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle dépose le rapport annuel 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.08

08 – Dépôt des rapports de commissions

À 14 h 54, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de rapports de commissions ».

CM26 0243

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du rapport de mi-année 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du rapport de mi-année 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

À 15 h, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 21, le conseil reprend ses travaux.

CM26 0244

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2025 »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2025 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM26 0245

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Révision du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement - Rapport et recommandation »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Révision du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement - Rapport et recommandation », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

À 15 h 26, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

80 – Conseil d’agglomération – Dossiers pour orientation

À 15 h 27, la présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d’agglomération – Dossiers pour orientation ».

Le conseil procède à l’étude des points en orientation au conseil d’agglomération de l’ordre du jour.

À 15 h 27,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d’étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l’ordre du jour.

Adopté à l’unanimité.

CM26 0246

Accorder un contrat à Gabriel Moto B Montréal S.E.C, pour la fourniture de motocyclettes pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 550 899,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21193 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Gabriel Moto B Montréal S.E.C., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de motocyclettes pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 459 082,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21193;
- 2 - d'autoriser une dépense de 68 862,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 22 954,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Gabriel Moto B Montréal S.E.C.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255593010
80.01 (20.01)

CM26 0247

Résilier l'entente-cadre conclue avec Services de mécanique mobile B.L. inc. (CG25 0695), pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier l'entente-cadre conclue avec Services de mécanique mobile B.L. inc. (CG25 0695), pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1265593002
80.01 (20.02)

CM26 0248

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 233 974,40 \$, taxes incluses, pour la location à court terme de deux camions nacelles d'une hauteur nominale de 55 pieds ou plus, sans opérateur et avec entretien, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada (CG25 0173), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre à 474 646,50 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 212 704 \$, taxes incluses, pour la location court terme de deux camions nacelles de hauteur nominale de 55 pieds ou plus, sans opérateur et avec entretien, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada (CG25 0173);
- 2 - d'autoriser une dépense de 21 270,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265593008
80.01 (20.03)

CM26 0249

Autoriser la cession des droits et obligations des ententes-cadres découlant de l'appel d'offres 21-18960 (CG22 0111) de Fortier Auto (Montréal) ltée à 13665216 Canada inc., pour la fourniture de camionnettes à motorisation hybride complète (lot 1) et à motorisation régulière (lot 2)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la cession des droits et obligations des ententes-cadres découlant de l'appel d'offres 21-18960 (CG22 0111) de Fortier Auto (Montréal) ltée. à 13665216 Canada inc. pour la fourniture de camionnettes à motorisation hybride complète (lot 1) et à motorisation régulière (lot 2).

Adopté à l'unanimité.

1265593009
80.01 (20.04)

CM26 0250

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 840 656,93 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien, de réparation et de remplacement de pneus et de jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Pneus Métropolitains inc. (lots 1, 3 et 4) (CG24 0342), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre à 2 619 075,10 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 700 547,44 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien, de réparation et de remplacement de pneus et de jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Pneus Métropolitains (lots 1, 3 et 4) (CG24 0342);
- 2- d'autoriser une dépense de 140 109,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265593010
80.01 (20.05)

À 15 h 31,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0251

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société environnementale de Côte-des-Neiges, pour un terme d'un an, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026, une partie de terrain située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, portant le numéro de lot 2 515 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 957 mètres carrés, afin d'organiser des activités de compostage pour les citoyens, et ce, à titre gratuit. Le montant total de la subvention pour cette occupation est de 13 428 \$ pour le terme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société environnementale de Côte-des-Neiges, pour un terme d'un an, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026, une partie de terrain située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, portant le numéro de lot 2 515 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 957 mètres carrés, afin d'organiser des activités de compostage pour les citoyens, et ce, à titre gratuit. Le montant total de la subvention pour cette occupation est de 13 428 \$ pour le terme.

Adopté à l'unanimité.

1260515002
80.01 (20.06)

CM26 0252

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture d'équipements de télécommunication avec support, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0190)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication avec support, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0190).

Adopté à l'unanimité.

1269660001
80.01 (20.07)

CM26 0253

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 463 611,35 \$, taxes incluses, pour les services de remorquage, dans le cadre des contrats accordés à Remorquage Burstall-Conrad inc., Remorquage Centre-Ville inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Bélanger S. R. inc. (CG23 0335), majorant ainsi le montant total des contrats à 6 723 498,98 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 304 844,86 \$, taxes incluses, en regard de chacun des lots ci-après désignés, pour les services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne, tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personnes et tout véhicule de la Ville en panne :

Firmes	Montant (taxes incluses)	Montant total du contrat (taxes incluses)	Date prévue d'entrée en vigueur
Remorquage Burstall-Conrad inc. (lot 2)	140 718,47 \$	562 873,89 \$	1 ^{er} juillet 2026
Remorquage Burstall-Conrad inc. (lot 4)	140 806,44 \$	563 225,76 \$	1 ^{er} juillet 2026
Remorquage Centre-Ville inc. (lot 5)	177 595,42 \$	710 381,67 \$	1 ^{er} juillet 2026
Remorquage Météor inc. (lot 6)	122 574,60 \$	490 298,41 \$	1 ^{er} avril 2026
Remorquage Météor inc. (lot 7)	160 519,68 \$	642 078,73 \$	1 ^{er} avril 2026
Bélanger S.R. inc. (lot 8)	185 963,03 \$	743 852,11 \$	1 ^{er} juillet 2026
Remorquage Centre-Ville inc. (lot 9)	246 401,62 \$	985 606,48 \$	1 ^{er} juillet 2026
Bélanger S.R. inc. (lot 10)	130 265,60 \$	521 062,41 \$	1 ^{er} juillet 2026

- 3- d'autoriser une dépense totale de 158 766,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260164001
80.01 (20.08)

CM26 0254

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 302 519,82 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 512 599,09 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 275 018,02 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023);
- 3- d'autoriser une dépense de 27 501,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257157018
80.01 (20.09)

CM26 0255

Autoriser le transfert de 121 873,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes du contrat de travaux (CG24 0431), aux dépenses contingentes du contrat de services professionnels (CG25 0204), dans le cadre du contrat accordé à Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes s.e.n.c. (CG25 0204) pour le projet de réfection des systèmes de ventilation et de captation des gaz des Ateliers municipaux Viau, majorant ainsi le budget de contingences à 261 249,63 \$, taxes incluses, sans dépenses additionnelles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le transfert de 121 873,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes du contrat de travaux (CG24 0431), aux dépenses contingentes du contrat de services professionnels (CG25 0204), dans le cadre du contrat accordé à Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes s.e.n.c. (CG25 0204) pour le projet de réfection des systèmes de ventilation et de captation des gaz des ateliers municipaux Viau, majorant ainsi le budget de contingences à 261 249,63 \$, taxes incluses, sans dépenses additionnelles;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255350005
80.01 (20.10)

À 15 h 33,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0256

Autoriser la cession à Essor économique Québec Tech de deux conventions de contribution financière conclues entre la Ville et Fondation Montréal inc. de demain, pour la réalisation de projets de soutien à l'écosystème des startups technologiques (CG25 0330, CG25 0444) / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la cession à Essor économique Québec Tech de deux conventions de contribution financière conclues entre la Ville et Fondation Montréal inc. de demain, pour la réalisation de projets de soutien à l'écosystème des startups technologiques (CG25 0330 et CG25 0444);
- 2 - d'approuver le projet de convention de cession à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1268180001
80.01 (20.11)

CM26 0257

Autoriser une dépense additionnelle de 536 301,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2 pour les services de téléphonie traditionnelle de la Ville, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645), majorant ainsi le montant total des ententes à 18 294 324,12 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 536 301,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le Lot 2 - Numérique et analogique, destiné à répondre aux besoins de téléphonie traditionnelle de la Ville dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645);

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1256634006
80.01 (20.12)

CM26 0258

Autoriser une dépense additionnelle de 1 055 231,53 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, dans le cadre du contrat accordé à 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction) (CG21 0277), majorant ainsi le montant total du contrat à 5 869 794,02 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 055 231,53 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, dans le cadre du contrat accordé à 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc.) (CG21-0277);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255072001
80.01 (20.13)

CM26 0259

Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion, pour la propriété sise aux 1746, 1760, 1822 et 1800, rue Darling dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 13 ans, soit à partir du 31 mars 2039 jusqu'au 30 mars 2052, dont la rente annuelle sera de 6 400 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 160 000 \$ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion pour la propriété sise aux 1746, 1760, 1822 et 1800, rue Darling, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constituée des lots 3 364 501, 3 364 498, 3 364 500, 3 364 499 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 916,9 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 13 ans, soit à partir du 31 mars 2039 jusqu'au 30 mars 2052, dont la rente annuelle sera de 6 400 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 160 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de modification d'emphytéose par le greffier, pourvu que cet acte, dans sa forme finale soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet joint et à la condition que la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion ait remis à la Ville une confirmation de financement satisfaisante de son créancier hypothécaire, ainsi que toute preuve d'assurance satisfaisante, le tout de l'avis du Service de la stratégie immobilière.
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259245004
80.01 (20.14)

CM26 0260

Approuver l'Entente sectorielle en économie circulaire entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la Société québécoise de récupération et de recyclage, l'École de technologie supérieure et la Ville d'un montant total de 1 295 000 \$ couvrant la période entre 2026 et 2028 / Réserver une somme de 300 000 \$ à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'Entente sectorielle en économie circulaire – Secteur de la construction, entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la Société québécoise de récupération et de recyclage, l'École de technologie supérieure et la Ville de Montréal, d'un montant total de 1 295 000 \$, couvrant la période entre 2026 et 2028;
- 2- de réserver une somme de 300 000 \$, soit la contribution de la Ville de Montréal, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268468001
80.01 (20.15)

À 15 h 35,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0261

Conclure une entente-cadre avec Bureau Veritas Canada (2019) inc., pour les services d'analyse d'échantillons d'eau, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 361 444,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21210 (3 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Bureau Veritas Canada (2019) inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'analyse d'échantillons d'eau, pour une somme maximale de 1 237 676,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21210;
- 2- d'autoriser une dépense de 123 767,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bureau Veritas Canada (2019) inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1266987001
80.01 (20.16)

CM26 0262

Conclure une entente-cadre avec 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), pour les travaux généraux dans les usines, les stations de pompage et les réservoirs de la Ville, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 14 476 599,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEP-P2612-C (3 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux généraux dans les usines, les stations de pompage et les réservoirs de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 14 176 599,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEP-P2612-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 300 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade);
- 4- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1264745001
80.01 (20.17)

CM26 0263

Conclure une entente-cadre avec Les Emballages Carrousel inc., pour la fourniture de sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels du Service de sécurité incendie de Montréal, d'une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 545 740,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21156 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, par laquelle Les Emballages Carrousel inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présentée une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 545 740,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21156;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les Emballages Carrousel inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1263838001
80.01 (20.18)

CM26 0264

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour l'adhésion au regroupement d'achats des biens et services de mobilité cellulaire, d'une durée de 60 mois - Montant estimé de l'entente : 16 800 000 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, soit rétroactivement du 2 mars 2026 au 1^{er} mars 2031, avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats des biens et services de mobilité cellulaire, pour une somme maximale de 16 800 000 \$;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Espace de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités administratives, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1269563003
80.01 (20.19)

CM26 0265

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Roland Grenier Construction ltée et Mécanicaction inc., pour les travaux généraux couvrant divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 9 588 954,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21232 (3 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les travaux généraux couvrant divers bâtiments de la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21232 :

Firmes (lots)	Descriptions	Montants (taxes incluses)
Roland Grenier Construction ltée (1)	travaux généraux sur des édifices patrimoniaux	2 966 441,83 \$
Mécanicaction inc. (2)	travaux généraux liés à l'aménagement des espaces administratifs	1 152 054,97 \$
Mécanicaction inc. (3)	travaux généraux liés au développement d'hébergements destinés à la lutte contre l'itinérance	3 872 298,98 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 598 159,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Roland Grenier Construction Itée et Mécanicaction inc.;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1263240001
80.01 (20.20)

À 15 h 38,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0266

Accorder un contrat à UAP inc., pour la fourniture d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 867 933,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21201 (3 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, UAP inc., un contrat pour la fourniture d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 867 933,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21201;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de UAP inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255035008
80.01 (20.21)

CM26 0267

Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc., pour les services de support et de maintenance d'équipements de communication véhiculaires pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de deux ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 765 701,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21182 (2 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Cloud Monitored Objects inc. (Gestion d'objets distants CMO), seul soumissionnaire conforme, un contrat pour les services de support et de maintenance d'équipements de communication véhiculaires pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 765 701,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21182;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Cloud Monitored Objects inc. (Gestion d'objets distants CMO);
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1262881001
80.01 (20.22)

CM26 0268

Accorder un contrat à Mécanique Northerm inc., pour les travaux de décarbonation du bâtiment de la cavalerie du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 1515, chemin Remembrance - Dépense totale de 1 309 954,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15983 (7 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Mécanique Northerm inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de décarbonation du bâtiment de la cavalerie du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 1515, chemin Remembrance, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 935 681,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15983;
- 2- d'autoriser une dépense de 187 136,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 187 136,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Mécanique Northerm inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260430001
80.01 (20.23)

CM26 0269

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage, pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins d'Espace pour la vie en 2026 - Dépense totale de 172 462,50 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins d'Espace pour la vie en 2026, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 17 décembre 2025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260036001
80.01 (20.24)

CM26 0270

Accorder deux contrats à Bell Canada (lot 1) et à ITI inc. (lot 2), pour les services de maintenance d'équipements réseautiques Cisco, pour une période de 36 mois - Dépense totale : 1 085 194,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21258 (2 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, des contrats pour la maintenance d'équipements réseautiques Cisco, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21258 :

Firmes	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Bell Canada	Lot 1 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements et logiciels Cisco du service des Technologies de l'information	864 754,49 \$
ITI inc.	Lot 2 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements et logiciels Cisco du Service de l'eau	220 440,12 \$

2- de procéder à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire Bell Canada;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269834001
80.01 (20.25)

À 15 h 39,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0271

Accorder un soutien financier de 69 076,09 \$ au Regroupement des éco-quartiers, afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 69 076,99 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2026;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1265440001
80.01 (20.26)

CM26 0272

Accorder un soutien financier de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 32^e édition de la Conférence de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 32^e édition de la Conférence de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1262885002
80.01 (20.27)

CM26 0273

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Montréal - Métropole en santé, pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028, dans le cadre du Fonds régions et ruralité / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Montréal - Métropole en santé, pour la réalisation des plans d'actions de Montréal, physiquement active et de Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028;
- 2 - d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1259622013
80.01 (20.28)

CM26 0274

Accorder un soutien financier de 309 848 \$ au Centre de valorisation du bois urbain, afin de valoriser le bois de la Ville de Montréal pour la période du 30 mars 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 309 848 \$ au Centre de valorisation du bois urbain, afin de valoriser le bois de la Ville pour la période du 30 mars 2026 au 31 décembre 2027;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269196001
80.01 (20.29)

CM26 0275

Accorder un soutien financier totalisant 543 812 \$ à Startop et Commission du développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador pour la réalisation de leur projet respectif, dans le cadre de du Plan économique 2030 / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 543 812 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet et période	Soutien recommandé
Startop	Économie sociale inclusive	350 000 \$
CDEPNQL	Développement et rayonnement de l'entrepreneuriat autochtone dans la grande région de Montréal	193 812 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265531001
80.01 (20.30)

À 15 h 47,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0276

Approuver le projet de la première convention d'amendement modifiant l'Accord-cadre conclu entre Mission Unitaînés, la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (CG24 0383) / Accorder un soutien financier additionnel de 877 312 \$ à Mission Unitaînés / Autoriser des budgets additionnels revenus et dépenses équivalents de 877 312 \$ pour l'exercice 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de la première convention d'amendement modifiant l'Accord-cadre conclu entre Mission Unitaînés, la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (CG24 0383);
- 2- d'accorder un soutien financier de 877 312 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation, à Mission Unitaînés;
- 3- d'autoriser des budgets additionnels revenus et dépenses équivalents de 877 312 \$ pour l'exercice 2026 selon l'Accord-cadre au Service de l'habitation;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'addenda à l'Accord-cadre pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269286002
80.01 (20.31)

CM26 0277

Approuver le projet d'addenda 1 modifiant l'Entente de subvention conclue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec (CG25 0146)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant l'Entente de subvention conclue entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) le 9 juin 2025;
- 2- d'autoriser la signature de l'addenda 1 pourvu que cet addenda soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'Entente joint au présent dossier décisionnel, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un décret autorisant la Société d'habitation du Québec à octroyer cette subvention à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1269286004
80.01 (20.32)

CM26 0278

Approuver les addendas aux ententes de délégation 2025-2028 à intervenir entre la Ville et les six organismes PME MTL / Autoriser la mise à jour des paramètres budgétaires relatifs au financement des dépenses administratives des six organismes PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver les addendas aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville et les six organismes du réseau PME MTL couvrant la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028 conditionnellement à l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et l'approbation de l'entente de développement territoriale du fonds régions et ruralité entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 2- de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation cette demande d'autorisation;
- 3- d'autoriser le greffier à signer les addendas aux ententes de délégation 2025-2028 entre la Ville et les six organismes du réseau PME MTL pourvu qu'elles soient substantiellement conformes, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux projets d'addenda aux ententes de délégation joints au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser la mise à jour des paramètres budgétaires relatifs au financement des dépenses administratives des six organismes PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

1269502001
80.01 (20.33)

CM26 0279

Approuver les addendas aux conventions de contributions financières 2024-2026 à intervenir entre la Ville et les six organismes PME MTL / Autoriser la mise à jour des paramètres budgétaires relatifs au financement des frais de gestion et des dépenses liées aux ressources humaines des six organismes PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver les addendas aux conventions de contributions financières 2024-2026 à intervenir entre la Ville et les six organismes PME MTL;
- 2- d'autoriser la mise à jour des paramètres budgétaires relatifs au financement des frais de gestion et des dépenses liées aux ressources humaines des six organismes PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

1265531002
80.01 (20.34)

CM26 0280

Approuver l'entente spécifique entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville visant à confier à la STM la réalisation des travaux dans le cadre du prolongement de la ligne bleue / Autoriser une dépense totale de 3 808 451,29 \$, taxes incluses, à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente spécifique entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville visant à confier à la STM la réalisation des travaux dans le cadre du prolongement de la ligne bleue;
- 2- d'autoriser à cette fin, une dépense totale de 3 808 451,29 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1250803004
80.01 (20.35)

À 15 h 51,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.39) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0281

Approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2026-2029 d'un montant total de 1 402 740 \$ avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale / Approuver la convention d'aide financière pour le Programme d'appui aux projets de développement économique, d'un montant total de 150 000 \$, avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 1 122 240 \$ réparti entre 2026 et 2029 équivalent au montant de la subvention attendue

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2026-2029, d'un montant total de 1 402 740 \$, avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- 2- d'approuver la convention d'aide financière pour le Programme d'appui aux projets de développement économique, d'un montant total de 150 000 \$, avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de développement économique de 1 122 240 \$ réparti entre 2026 et 2029 selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267956002
80.01 (20.36)

CM26 0282

Accorder un soutien financier de 220 500 \$ à Les scènes de Musique Alternatives du Québec (SMAQ) pour des projets de développement économique / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier à l'organisme ci-après désigné, pour la période et le montant indiqué :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Les scènes de Musique Alternative du Québec (SMAQ)	Société acheteuse culturelle : structuration, expérimentation et acquisition d'un bâtiment pilote de 2026 à 2028	220 500 \$

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266814001
80.01 (20.37)

CM26 0283

Accorder un soutien financier de 581 845 \$ à la Coopérative d'habitation Monde-Uni afin de réaliser le projet Acadie, dans le cadre du fonds alimenté par les contributions issues du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier de 581 845 \$ à la Coopérative d'habitation Monde-Uni afin de réaliser le projet Acadie, dans le cadre du fonds alimenté par les contributions issues du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial;

2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1268080001
80.01 (20.38)

CM26 0284

Accorder un soutien financier totalisant 5 407 736 \$ à 15 organismes et un soutien additionnel de 3 942 461 \$ à 10 organismes, pour la réalisation de leurs projets respectifs, sur une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2028, dans le cadre du Programme itinérance et milieux inclusifs 2026-2028 / Approuver les projets de convention et d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 42 667 \$, sur une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2028, à Dîners St-Louis pour la réalisation de son projet Fête de quartier, dans le cadre du budget d'agglomération du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - bonification Programme itinérance et milieux inclusifs (PIMI);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 5 407 736 \$, sur une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2028, à 15 différents organismes ci-après désignés, pour la réalisation de leur projet respectif, dans le cadre du budget d'agglomération du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - bonification Programme itinérance et milieux inclusifs (PIMI) :

Organisme	Projet	Soutien recommandé	Versements		
			2026	2027	2028
Architecture Sans Frontières Québec	Construire la ville ensemble : Favoriser la participation des personnes en situation d'itinérance	230 223 \$	58 932 \$	83 392 \$	87 899 \$
Mouvement ATD Quart Monde du Canada	Croiser les regards sur l'itinérance et la solidarité entre personnes logées et non logées	128 992 \$	34 034 \$	47 479 \$	47 479 \$
Clinique Droits Devant	L'inclusion des personnes en situation d'itinérance : un incontournable pour réduire les tensions	226 932 \$	73 343 \$	74 856 \$	78 733 \$
Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart	Rebondir par le loisir	648 111 \$	136 838 \$	250 812 \$	260 461 \$
En Marge 12-17	Transition	242 092 \$	78 603 \$	80 674 \$	82 815 \$
Inter-Action du Quartier Peter-McGill	En route pour un centre-ville vert, harmonieux et inclusif	538 216 \$	126 347 \$	198 178 \$	213 691 \$

Le Bon Dieu dans la rue, organisation pour jeunes adultes	TRALAJ - Travail à la journée	293 374 \$	78 725 \$	106 555 \$	108 094 \$
Le PAS de la rue	Retisser le filet social : soutenir les 55 ans et plus en itinérance au cœur du Centre-Sud	167 660 \$	44 261 \$	60 786 \$	62 613 \$
Les YMCA du Québec	Dialogue – Programme d’insertion sociocommunautaire par le travail et les alternatives constructives	599 379 \$	105 036 \$	244 523 \$	249 820 \$
Mission Bon Accueil	Cohabitation urbaine inclusive autour des services communautaires MBA	690 122 \$	165 638 \$	258 376 \$	266 108 \$
Prévention Côte-des-Neiges–Notre Dame-de-Grace	TAPAJ Cote des Neiges-Notre Dame de Grace	476 239 \$	122 575 \$	171 797 \$	181 867 \$
Sentier urbain Société de Développement Social	Verdir les liens Équipe médiation communautaire secteur Pôle-Place-des-Arts et Quartier Chinois	150 000 \$ 434 033 \$	50 000 \$ 117 443 \$	50 000 \$ 156 590 \$	50 000 \$ 160 000 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	L'itinérance, quand les chemins se croisent	245 750 \$	63 750 \$	89 000 \$	93 000 \$
Travail de rue / action communautaire	Le Poirier : Pour favoriser la cohabitation solidaire avec les PSI de Verdun et du Sud-Ouest	336 613 \$	62 418 \$	119 662 \$	154 533 \$

- 2- d'approuver les 15 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'approuver un projet Addenda 1, à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et dix différents organismes (CG25 0500) pour la réalisation de leur projet respectif, bonifiant le soutien initial accordé totalisant 3 942 461 \$ sur une période de trois ans se terminant les 31 décembre 2028, majorant ainsi le soutien total à 9 477 116 \$;
- 4- d'autoriser à cette fin une dépense additionnelle totalisant 3 942 461 \$, sur une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2028 dans le cadre du budget d'agglomération du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - bonification Programme Itinérance et milieux inclusifs (PIMI);

Organisme	Projet	Soutien			Versements		
		Initial accordé CG25 0500	Additionnel recommandé	Majoré	2026	2027	2028
Accueil Bonneau inc.	La cohabitation sociale, moteur de nos communautés	861 178 \$	589 086 \$	1 450 264 \$	421 936 \$	502 764 \$	525 564 \$
L'Amour en action Syl Dan	Action, Intégration et Cohabitation	463 852 \$	69 659 \$	533 511 \$	166 695 \$	181 668 \$	185 148 \$

La Maison Benoît Labre	Brigades de propreté	654 575 \$	734 835 \$	1 389 410 \$	404 572 \$	492 419 \$	492 419 \$
La rue des Femmes de Montréal	Activités socio-culturelles	332 997 \$	592 328 \$	925 325 \$	270 926 \$	325 835 \$	328 564 \$
Maison du Père	Maillage et cohabitation sociale	527 516 \$	107 771 \$	635 287 \$	201 156 \$	216 694 \$	217 437 \$
Plein Milieu	Actions alternatives de sensibilisation à l'itinérance	707 585 \$	332 432 \$	1 040 017 \$	316 364 \$	357 252 \$	366 401 \$
Projet Ado Communautaire en travail de rue	Cohabitation	416 821 \$	315 608 \$	732 429 \$	217 608 \$	254 404 \$	260 417 \$
Ricochet (Hébergement/Homes)	Co-existe 3.0	549 594 \$	342 018 \$	891 612 \$	267 291 \$	306 921 \$	317 400 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Mouvement vers des alternatives rémunérées et constructives (M.A.R.C.)	753 848 \$	568 552 \$	1 322 400 \$	408 506 \$	452 776 \$	461 118 \$
Spectre de rue inc.	Intervention en mixité sociale	266 689 \$	290 172 \$	556 861 \$	161 543 \$	193 950 \$	201 368 \$

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260417001
80.01 (20.39)

À 15 h 54,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0285

Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal, la Ville de Varennes et la Ville de Repentigny afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et les Villes de Varennes et de Repentigny, afin d'offrir un service de navette fluviale pour les années 2026, 2027 et 2028, avec la possibilité de prolongation pour les années 2029 et 2030, dans le cadre du projet « Fleuve à vélo ».

Adopté à l'unanimité.

1253163002
80.01 (30.01)

CM26 0286

Approuver le projet de convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et de l'habitation et la Ville, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations visant la réalisation d'études pour le projet des bassins versants Nicolet et Dézéry

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations visant la réalisation d'études pour le projet des bassins versants Nicolet et Dézéry.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1269019001
80.01 (30.02)

CM26 0287

Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'une contribution additionnelle de 2 294 626,74 \$, concernant l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport en commun pour les résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'une contribution additionnelle de 2 294 626,74 \$, concernant l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport en commun pour les résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1265825001
80.01 (30.03)

CM26 0288

Modifier la source de financement du soutien financier accordé à l'Association des restaurateurs de rue du Québec (CG25 0371), afin d'imputer la dépense de 25 000 \$, taxes incluses, à l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de modifier la source de financement du soutien financier accordé à l'Association des restaurateurs de rue du Québec (CG25 0371), afin d'imputer la dépense de 25 000 \$, taxes incluses, à l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268798002
80.01 (30.04)

CM26 0289

Ratifier l'affectation au montant de 1 095 300 \$ pour les compétences d'agglomération comptabilisée aux résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, au titre du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de ratifier l'affectation de 1 095 300 \$ à l'égard des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, au titre du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

1265626001
80.01 (30.05)

À 16 h 09,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0290

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Pointe-Claire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Pointe-Claire (486 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1269641001
80.01 (30.06)

CM26 0291

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Lachine

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Lachine (1 683 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1269641003
80.01 (30.07)

CM26 0292

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de LaSalle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de LaSalle (391 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1259641008
80.01 (30.08)

CM26 0293

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Mont-Royal (805 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1265449001
80.01 (30.09)

CM26 0294

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12 260 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1265449002
80.01 (30.10)

À 16 h 10,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.11) à 80.01 (30.14) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0295

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (1 513 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1265449003
80.01 (30.11)

CM26 0296

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (5 632 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1255449004
80.01 (30.12)

CM26 0297

Adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal afin d'assurer sa conformité aux nouvelles exigences de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (LCOM, RLRQ, c. C-65.01).

Adopté à l'unanimité.

1265317003
80.01 (30.13)

CM26 0298

Approuver le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire, requis dans le cadre de l'Entente 2025-2028 du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Développement territorial conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Cadre d'intervention en vitalité du territoire (Cadre d'intervention) dans le cadre de l'Entente 2025-2028 du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - développement territorial;
- 2 - de transmettre le Cadre d'intervention au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1260068001
80.01 (30.14)

À 16 h 10,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0299

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 538 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement d'un parc visant la mise en valeur du site archéologique de Fort-Lorette

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 538 000 \$, afin de financer des travaux d'aménagement d'un parc visant la mise en valeur du site archéologique de Fort-Lorette », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1250525001
80.01 (42.01)

CM26 0300

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1257900004
80.01 (42.02)

CM26 0301

Adoption - Règlement modifiant le règlement numéro RCG 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro RCG 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) ».

Adopté à l'unanimité.

1255687005
80.01 (42.03)

CM26 0302

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) ».

Adopté à l'unanimité.

1265317001
80.01 (42.04)

CM26 0303

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle indépendantes de moins de 3000 places (RCG 24-036)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle indépendantes de moins de 3000 places (RCG 24 036) ».

Adopté à l'unanimité.

1269632001
80.01 (42.05)

CM26 0304

Approuver le Règlement R-225 autorisant un emprunt de 45 800 000 \$, pour financer le Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures pour un terme de 20 ans / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations 2026-2035

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-225 autorisant un emprunt de 45 800 000 \$ pour financer le Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations 2026-2035.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1260460001
80.01 (45.01)

CM26 0305

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada, pour le détachement d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu*, pour une durée de trois ans, à compter du 30 mars 2026 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026 de 136 260 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier de grade sergent-détective pour la même période

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'entente de détachement entre la Ville de Montréal et Sa Majesté le Roi du chef du Canada, pour le détachement d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* de la GRC, pour une période de trois ans, à compter du 30 mars 2026;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de détachement pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier de grade sergent-détective pour la même période;
- 4- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026 de 136 260 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265326001
80.01 (50.01)

À 16 h 20,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) à 80.01 (51.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0306

Nommer Céline-Audrey Beauregard, mairesse de l'arrondissement de Verdun, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Céline-Audrey Beauregard, mairesse de l'arrondissement de Verdun, à titre de représentante de l'arrondissement, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1262959001
80.01 (51.01)

CM26 0307

Nommer Mercedes Plante, élue de l'arrondissement d'Outremont, pour siéger au conseil d'administration de PME-MTL Centre-Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mercedes Plante, conseillère d'arrondissement d'Outremont, pour siéger au conseil d'administration de PME-MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

1263711001
80.01 (51.02)

CM26 0308

Nommer Danielle Myrand, mairesse d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour siéger au sein du conseil d'administration de PME-MTL Ouest-de-l'Île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Danielle Myrand, mairesse d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour siéger au sein du conseil d'administration de PME-MTL Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

1262714001
80.01 (51.03)

CM26 0309

Nommer Jocelyn Pauzé, conseiller de Ville, district Marie-Victorin, à titre de représentant de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au sein du conseil d'administration de PME MTL-Centre Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Jocelyn Pauzé, conseiller de ville, district Marie-Victorin, à titre de représentant de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

1260297003
80.01 (51.04)

CM26 0310

Nommer Vana Nazarian, élue de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour siéger à titre de représentante au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Vana Nazarian, conseillère de la Ville, de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour siéger à titre de représentante au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des Villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de février 2026.

Adopté à l'unanimité.

1260075003
80.01 (51.05)

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 21, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 21,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0311

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 175 071,19 \$, taxes incluses, pour la fourniture de bois Kebony pour les ateliers spécialisés, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec North On Sixty (CM24 0689), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre à 797 867,77 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 février 2026 par sa résolution CE26 0281;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 145 892,66 \$, taxes incluses, pour la fourniture de bois Kebony pour les ateliers spécialisés, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec North on Sixty;
- 2 - d'autoriser une dépense de 29 178,53 \$, taxes incluses, à titre budget de variation de quantité;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1265593006

CM26 0312

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour les travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie (PCPR, PCPR+ et PRCPR 2026) - Dépense totale de 10 589 009,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 527002 (7 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 février 2026 par sa résolution CE26 0285;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 9 288 604,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 527002;
- 2- d'autoriser une dépense de 928 860,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 371 544,18 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pavages Métropolitain inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose des documents en complément au dossier.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1257231090

CM26 0313

Conclure une entente-cadre avec Groupe Geninov inc., pour les services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal pour une période de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 843 286,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-2349 (5 soum) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 février 2026 par sa résolution CE26 0287;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Groupe Geninov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme

maximale de 843 286,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2349;

- 2- d'approuver le projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe Geninov inc., à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Geninov inc.;
- 4- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1260649002

CM26 0314

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Communauté féminine Entre Elles, pour une période de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 4, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 77 pieds carrés, à des fins de bureaux, et d'activités communautaires destinées aux femmes nouvelles arrivantes, pour un loyer total de 2 453,22 \$, excluant les taxes de vente et le montant de la subvention immobilière est de 15 495 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 février 2026 par sa résolution CE26 0291;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Communauté féminine Entre Elles, pour une période de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 4, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 77 pieds carrés, à des fins de bureau, et d'activités communautaires destinées aux femmes nouvelles arrivantes, pour un loyer total de 2 453,22 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1265323004

CM26 0315

Autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Anne Lagacé (CM26 0075) à 9560-8303 Québec inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0355;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Anne Lagacé (CM26 0075) à Corporation 9560-8303 Québec inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions;

2- d'approuver le projet de convention à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1260348003

À 16 h 27,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0316

Résilier le contrat accordé à Veille sur toi inc., pour l'acquisition de 12 objets pour le projet Bienvenue bébé (CM25 0765), d'ici le 31 décembre 2026 / Autoriser un virement budgétaire de 711 280 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le Service des ressources humaines et des communications

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0320;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat accordé à Veille sur toi inc., pour l'acquisition de 12 objets pour le projet Bienvenue bébé (CM25 0765), d'ici le 31 décembre 2026;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 711 280 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le Service des ressources humaines et des communications, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Ericka Alneus
Céline-Audrey Beauregard
Carla Beauvais
Josefina Blanco
Émilie Brière
Elvira Carhuallanqui
Olivier Demers-Dubé
Sterling Downey
Véronique Fournier
Nathalie Goulet
Catherine Houbart
Jean François Lalonde
François Limoges
Christopher McCray
Peter McQueen
Martine Musau Muele
Danielle Myrand
Alex Norris
Sylvain Ouellet

Jocelyn Pauzé
Marie Plourde
Élise Tanguay
Sarah V. Doyon
Cathy Wong

20.06 1259722003

CM26 0317

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 87 406,05 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien des jardins historiques de la Cité-des-Hospitalières, situés au 251, avenue des Pins Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Jardin de lumière (Richard Archambault) (CM23 0146), majorant ainsi le montant total du contrat à 331 778,25 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0316;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 72 838,37 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien des jardins historiques de la Cité-des-Hospitalières, situés au 251, avenue des Pins Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Jardin de lumière (Richard Archambault) (CM23 0146);
- 3- d'autoriser une dépense de 14 567,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1257157019

CM26 0318

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égouts, conduites d'égouts et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) (CM23 0404 (lot 2))

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0319;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égouts, conduites d'égouts et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (lot 2), dans le cadre des ententes-cadres conclues avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) (CM23 0404).

Adopté à l'unanimité.

20.08 1268023001

CM26 0319

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 121 767,30 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de pierres concassées, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Amrize Canada inc. (anciennement Lafarge Canada inc.) (CM23 0433), majorant ainsi le montant total de l'entente à 7 795 265,44 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0321;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 845 015,04 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de pierres concassées dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Amrize Canada inc. (anciennement Lafarge Canada inc.) (CM23 0433);
- 3- d'autoriser une dépense de 276 752,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de prendre acte du changement de nom de l'entreprise Lafarge Canada inc. pour Amrize Canada inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1255437001

CM26 0320

Approuver l'entente de paiement d'arrérages avec Hydro-Québec, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2025, relativement à plusieurs dossiers locatifs situés dans les emprises appartenant à Hydro-Québec, utilisées par les citoyens de la Ville de Montréal pour des pistes cyclables, des parcs et des jardins communautaires, pour un montant de 125 167,62 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0361;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'entente de paiement d'arrérages avec Hydro-Québec, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2025, relativement à plusieurs dossiers locatifs situés dans les emprises appartenant à Hydro-Québec, utilisées par les citoyens de la Ville de Montréal pour des pistes cyclables, des parcs et des jardins communautaires, pour un montant de 125 167,62 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à l'entente de paiement d'arrérages;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1254069005

À 16 h 37,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0321

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Archives lesbiennes du Québec, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, les locaux 287 et 291, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 360 pieds carrés, à des fins de bureaux et de bibliothèque, pour un loyer total de 10 551,60 \$, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est de 5 497,20 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0363;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Archives lesbiennes du Québec, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, les locaux 287 et 291, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 360 pieds carrés, à des fins de bureaux et de bibliothèque, pour un loyer total de 10 551,60 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1265323006

CM26 0322

Ratifier l'entente entre la Ville et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs relative à l'octroi, par le ministère, d'une subvention de 16 409 137,60 \$ dans le cadre du volet 2 du programme OASIS / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 689 268 \$ au budget de fonctionnement de la Direction générale de la Ville / Confirmer que la Ville et ses partenaires, conformément au cadre normatif du programme OASIS, s'engagent à payer 20 % des dépenses admissibles, toutes dépenses non admissibles et tout dépassement de coûts liés à la réalisation du projet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0358;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente entre la Ville et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs relative à l'octroi, par le ministère, d'une subvention de 16 409 137,60 \$ dans le cadre du volet 2 du programme OASIS, le tout selon les termes et les conditions stipulées à l'entente;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 689 268 \$, soit 4,2% de la subvention, à la Direction générale de la Ville de Montréal;
- 3- de confirmer que la Ville et ses partenaires, conformément au cadre normatif du programme OASIS, s'engagent à payer 20 % des dépenses admissibles, ainsi que toute dépenses non admissible et tout dépassement de coûts liés à la réalisation du projet.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle. Ce dernier souhaite que la conseillère Sarah V. Doyon demeure sur le point à l'étude jugeant qu'elle est présentement hors propos.

La présidente du conseil clôt le débat en demandant à Mme V. Doyon d'axer son intervention sur le point à l'étude.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1269918001

CM26 0323

Approuver le projet de convention de prêt de local, entre la Ville et l'organisme Club de lutte Inter-Concordia, pour la location, à titre gratuit, d'un bureau administratif et d'une salle d'entraînement du complexe sportif Claude-Robillard, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0356;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'approuver le projet de convention de prêt de local, entre la Ville de Montréal et l'organisme Club de lutte Inter-Concordia, pour la location, à titre gratuit, d'un bureau administratif et d'une salle d'entraînement du complexe sportif Claude-Robillard, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1259615008

CM26 0324

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, un local situé au 335, place d'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, pour un loyer total de 5 535 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière pour la durée totale dudit projet de bail est de 162 423,78 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0360;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, un local situé au 335, place D'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, pour un loyer total de 5 535 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1258042007

CM26 0325

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Théâtre Teesri Duniya, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, les locaux 148 et 148A, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 700 pieds carrés, à des fins de bureaux, projet de recherche-crédation et troupe de théâtre, pour un loyer total de 36 855 \$, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0362;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre Teesri Duniya, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, les locaux 148 et 148A, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 700 pieds carrés, à des fins de bureaux, projet de recherche-crédation et troupe de théâtre, pour un loyer total de 36 855 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1265941004

15 – Déclaration / Proclamation

À 16 h 45, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, appelle les points 15.05, 15.04 et 15.07 comme prévu en début de séance.

CM26 0326**Déclaration pour la Journée du souvenir des victimes de la Shoah**

Attendu que la Journée du souvenir des victimes de la Shoah, Yom Shoah, sera soulignée du 13 au 14 avril 2026;

Attendu que la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et ses collaborateurs, a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

Attendu que six millions de personnes juives ont été victimes de la Shoah lors de la Seconde Guerre mondiale, créant l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire;

Attendu qu'après la Seconde Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil de plus de 30 000 survivantes et survivants de la Shoah, qui ont contribué activement au développement et au rayonnement de la métropole;

Attendu que Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivantes et de survivants de l'Holocauste;

Attendu qu'au cours des dernières années, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites, à Montréal, au Canada et à travers le monde;

Attendu que Montréal est une ville reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice et d'équité, et qu'elle lutte activement pour la liberté et la tolérance;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé, le 25 mars 2002, Yom HaShoah la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste et s'est engagée à souligner cette journée commémorative de manière récurrente;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à combattre le racisme et la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*;

Attendu qu'en mémoire des génocides du XX^e siècle et de leurs victimes, le monument commémoratif *La réparation* a été érigé, en 1998, à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et de l'Acadie, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

Attendu que la Ville de Montréal a soutenu financièrement la construction du musée de l'Holocauste Montréal;

Attendu que Yom HaShoah incite à ne jamais oublier l'Holocauste et à demeurer vigilantes et vigilants contre toutes les formes de préjugés et de haine, de sorte que plus jamais de telles atrocités ne soient commises;

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Josué Corvil
Soraya Martinez Ferrada
Claude Pinard
Christine Black
Aref Salem
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Dimitrios (Jim) Beis
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Effie Giannou
Leslie Roberts
Maude Théroix-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda

Diana Varela
Denis Pelletier
Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Ericka Alneus
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
François Limoges
Sarah V. Doyon
Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière, Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

- 1 - que les 13 et 14 avril 2026, la Ville de Montréal reconnaisse Yom HaShoah, la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste, en solidarité avec les survivantes et les survivants de ce génocide, et en signe de vigilance pour que de tels crimes ne se reproduisent jamais;
- 2 - que la Ville de Montréal réaffirme son engagement à lutter contre l'antisémitisme, et qu'elle dénonce fermement et sans équivoque tout geste et attaque antisémite envers les personnes juives, leurs biens et leurs lieux, tout en réitérant que les gestes haineux n'ont pas leur place dans la métropole;
- 3 - que la Ville de Montréal continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, la bienveillance et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Sonny Moroz pour la présentation de la Déclaration.

Tout d'abord, le conseiller Sonny Moroz salue les personnes présentes au balcon et affirme que la Déclaration pour la Journée du souvenir des victimes de la Shoah représente une journée de mémoire. Il est d'avis, entre autres, qu'il est important de se souvenir car lorsque l'on oublie notre histoire, elle se répète. Il souligne que plus de six millions de personnes juives ont été exterminées durant la Shoah en quelques années seulement. M. Moroz évoque également le massacre de Babi Yar et précise que ce site a de nouveau été touché lors de la guerre d'agression de la Russie commencée en 2022.

Par la suite, le conseiller Moroz indique que Montréal a été terre d'accueil du plus grand nombre de personnes survivantes juives et qu'elle est aujourd'hui le troisième foyer mondial de ces personnes encore en vie. Enfin, M. Moroz mise sur des actions en éducation et dans nos institutions pour comprendre et honorer cette histoire.

La présidente du conseil cède la parole consécutivement à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus et à la conseillère Émilie Brière.

Mme Ericka Alneus débute en joignant sa voix à celle M. Moroz et salue également les invités présents, rappelant l'importance de se remémorer cette tragédie qui a profondément marqué l'histoire humaine. Elle mentionne notamment que Montréal a la chance d'accueillir le musée de l'Holocauste sur le boulevard Saint-Laurent, lieu marqué par l'implantation historique de la communauté juive, visible notamment à travers les inscriptions yiddish sur certains bâtiments. La cheffe de l'Opposition officielle termine en réaffirmant la nécessité de cet exercice de mémoire, insiste sur une tolérance zéro face à l'antisémitisme et réitère que le « plus jamais » doit encore être déclaré.

En résumé, la conseillère Émilie Brière souligne qu'à Montréal cette journée est consacrée à la commémoration des victimes de la Shoah et à l'hommage rendu aux six millions de personnes juives assassinées par le régime nazi, ainsi qu'à toutes les autres personnes persécutées et mises à mort en raison de leur identité ou de leurs convictions. Mme Brière insiste sur le fait que la Shoah démontre jusqu'où peuvent mener le racisme, la déshumanisation et l'indifférence, nourris par les préjugés, la banalisation de la haine et le silence. Elle conclut en faisant appel à la vigilance, à la dénonciation des discours haineux, à la défense des droits humains et au devoir de mémoire transmis par l'éducation, le dialogue et l'engagement, afin de bâtir une société montréalaise plus juste, inclusive et profondément humaine pour les générations futures.

La présidente remercie les trois personnes élues pour leurs interventions puis, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.05

CM26 0327

Déclaration pour souligner les contributions de la communauté irlandaise à Montréal

Attendu que l'arrivée de 75 000 Irlandaises et Irlandais à Montréal au XIX^e siècle, notamment lors de la Grande Famine de 1845-1849, a mené à l'implantation d'une communauté vibrante, qui a contribué de manière significative à la vie économique, sociale et culturelle de la métropole;

Attendu que les travailleurs irlandais ont joué un rôle clé dans la construction d'infrastructures essentielles à Montréal, notamment le canal de Lachine (1821-1825) et le pont Victoria (1854-1859), contribuant ainsi à l'essor industriel et commercial de la ville;

Attendu que la communauté irlandaise a participé à la croissance de nombreux quartiers de Montréal, tels que le Sud-Ouest, fondé par l'entrepreneure visionnaire Mary Griffin, où des milliers d'Irlandaises et d'Irlandais ont choisi de s'installer et continuent de vivre aujourd'hui;

Attendu que les contributions majeures de la communauté irlandaise à Montréal ont été soulignées notamment par l'ajout du trèfle irlandais sur le drapeau et les armoiries de Montréal, en signe de respect et de reconnaissance de notre histoire commune;

Attendu que le monument historique Black Rock, situé au pied du pont Victoria dans le secteur Pointe-Saint-Charles, commémore le décès de plus de 6 000 immigrantes et immigrants d'origine irlandaise victimes du typhus entre 1847 et 1848, et qu'un Parc du Monument irlandais de Montréal est présentement en cours de préparation en vue d'une ouverture en 2029;

Attendu que la communauté irlandaise de Montréal a donné naissance à plusieurs figures politiques majeures qui ont marqué l'histoire politique du pays;

Attendu que le 201^e défilé de la Saint-Patrick, qui s'est tenu le 22 mars 2026 au centre-ville de Montréal, est un événement qui marque le début d'un nouveau siècle d'héritage irlandais dans la métropole;

Attendu que le premier défilé de la Saint-Patrick à Montréal a eu lieu le 17 mars 1824, ce qui en fait le plus ancien au Canada et l'un des plus grands dans le monde;

Attendu que cet événement attire des milliers de participantes et participants, ainsi que des centaines de milliers de spectatrices et spectateurs de tous âges, qui assistent au spectacle ambulant des chars allégoriques, des fanfares et des artistes célébrant la culture irlandaise;

Attendu que le défilé est organisé par les Sociétés irlandaises unies de Montréal, une organisation créée en 1928 dont le travail s'étend à la sélection du Grand Maréchal et aux reines du défilé, ainsi qu'au soutien des études irlandaises et d'œuvres de bienfaisance pour enfants;

Il est proposé par Leslie Roberts

appuyé par Sterling Downey
Soraya Martinez Ferrada
Claude Pinard

Christine Black
Aref Salem
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Dimitrios (Jim) Beis
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Josué Corvil
Effie Giannou
Maude Théroix-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier
Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Ericka Alneus
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
François Limoges
Sarah V. Doyon
Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - souligne les contributions de la communauté irlandaise à l'essor économique, culturel, social et artistique de Montréal;
- 2 - lui rende hommage et reconnaisse qu'elle est l'un des peuples fondateurs de la Montréal, comme représenté sur son drapeau;
- 3 - témoigne, par la tenue annuelle du défilé de la Saint-Patrick à Montréal, du respect des origines irlandaises dans l'histoire montréalaise ainsi que du sens de la fête de la métropole;

- 4 - souligne le travail des Sociétés irlandaises unies de Montréal depuis près de 100 ans, qui contribuent à garder la culture irlandaise à Montréal bien vivante et perpétue la tradition du défilé qui dure depuis plus de 200 ans pour le plus grand plaisir des centaines de milliers de spectatrices et spectateurs.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Leslie Roberts pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, le conseiller Leslie Roberts souligne la contribution déterminante des travailleurs et familles irlandaises à l'édification de Montréal, notamment par leur rôle dans des projets structurants comme le canal de Lachine et le pont Victoria. De plus, il met en lumière la portée symbolique de la *Black Rock* et du futur parc commémoratif, qui visent à préserver la mémoire des milliers de personnes immigrantes décédées du typhus en 1847. M. Roberts insiste sur la résilience et l'esprit fondateur de cette communauté, illustrés notamment par le défilé de la Saint-Patrick qui rassemble annuellement un vaste public. Enfin, il remercie les organisations irlandaises de Montréal pour leur travail constant et leur contribution à la vitalité culturelle et sociale de la métropole.

La présidente du conseil cède la parole respectivement aux conseillers Sterling Downey, Peter McQueen et à la conseillère Véronique Fournier.

Le conseiller Sterling Downey mentionne d'abord que le Mois du patrimoine irlandais et le défilé de la Saint-Patrick exposent l'importance historique et culturelle de la communauté irlandaise à Montréal. Il salue ensuite la résilience des personnes immigrantes irlandaises arrivées lors de la Grande famine, ainsi que les gestes de solidarité de groupes comme les communautés autochtones et les Sœurs grises et ceux de l'ancien maire John Easton Mills. M. Downey conclut en remerciant les bénévoles et les communautés irlandaises qui veillent à préserver cet héritage et à soutenir la vie communautaire à Montréal et ailleurs.

Pour sa part, le conseiller Peter McQueen évoque l'histoire de la communauté irlandaise de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en reliant son parcours familial aux différentes paroisses anglophones du quartier. Il met de l'avant la valeur de ces églises comme pôles communautaires irlandais au fil des décennies. En terminant, M. McQueen remercie également les familles et organisations irlandaises de Montréal pour leur engagement durable dans la vie communautaire d'ici.

En résumé, la conseillère Véronique Fournier enchaîne en rappelant sa visite du monument commémoratif de la Roche Noire, ou *Black Rock Memorial*, en compagnie de représentants irlandais et de dignitaires locaux. Elle décrit ensuite la portée symbolique de la Roche Noire et explique que ce lieu occupe une place de choix dans le projet du futur parc du monument irlandais de Montréal. Elle souhaite que ce lieu devienne un espace de mémoire incontournable et vante la collaboration des bénévoles et des partenaires.

La présidente remercie les personnes élues pour leurs interventions puis, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CM26 0328

AJOUT - Déclaration sur le 120^e anniversaire de la Communauté hellénique du Grand Montréal et sur la désignation du mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique

Attendu que la Communauté hellénique du Grand Montréal célèbre cette année 120 ans d'engagement, durant lesquels elle a joué un rôle essentiel dans le rayonnement culturel, social, éducatif et communautaire des personnes d'origine grecque de la région;

Attendu que des générations de citoyennes et citoyens d'héritage hellénique ont contribué de façon remarquable à l'essor de notre métropole dans des domaines tels que l'entrepreneuriat, l'éducation, la santé, la vie associative, l'action communautaire, les arts, la philanthropie et bien d'autres;

Attendu que Montréal a la chance de pouvoir compter sur une communauté hellénique dynamique, profondément enracinée et appuyée par des institutions éducatives, culturelles, communautaires et religieuses actives;

Attendu que la Communauté hellénique de Montréal organise chaque année un défilé célébrant l'indépendance grecque sur la rue Jean-Talon;

Attendu que, dans le cadre des commémorations de la fête nationale de l'indépendance grecque célébrée le 25 mars, plusieurs milliers de Montréalaises et Montréalais d'origine grecque organisent et participent à des activités en l'honneur de la Grèce;

Attendu que la journée du 25 mars, mondialement reconnue comme étant la Journée de l'indépendance grecque, revêt une signification historique majeure pour la diaspora hellénique et représente un moment privilégié pour souligner son identité et la pluralité de ses parcours;

Attendu que, depuis 2017, la Ville de Montréal reconnaît le génocide des Grecs pontiques et désigne le 19 mai comme étant la Journée de commémoration du génocide grec pontique pour affirmer sa solidarité envers toutes les personnes touchées par ce génocide et envers la communauté hellénique de Montréal;

Attendu que la désignation officielle du mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique permettrait de valoriser l'histoire, les traditions et les contributions continues des citoyennes et citoyens d'origine grecque, tout en favorisant le dialogue interculturel;

Attendu que la reconnaissance d'un Mois du patrimoine hellénique encouragerait une plus grande visibilité des initiatives locales et renforcerait le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens d'origine grecque à la vie municipale;

Attendu que le Parlement du Canada étudie un projet de loi d'intérêt public visant à désigner le mois de mars comme « Mois du patrimoine hellénique » à l'échelle nationale.

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Effie Giannou
Soraya Martinez Ferrada
Claude Pinard
Christine Black
Aref Salem
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Josué Corvil
Leslie Roberts
Maude Théroix-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier
Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Ericka Alneus
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
François Limoges
Sarah V. Doyon

Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - souligne les contributions de la communauté grecque à l'essor économique, culturel et social de la métropole;
- 2 - supporte les démarches pour nommer le mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique;
- 3 - souligne l'importance de la tenue du défilé annuel de la Communauté hellénique du Grand Montréal, un événement qui commémore la fête nationale de l'indépendance grecque et qui célèbre l'héritage de la communauté d'origine grecque montréalaise;
- 4 - invite les Montréalaises et les Montréalais de toute origine à se joindre aux célébrations organisées à l'occasion de la fête nationale de l'indépendance grecque et du 120^e anniversaire de la Communauté hellénique du grand Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Dimitrios (Jim) Beis, pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, le conseiller ouvre son intervention en saluant les personnes présentes au balcon et en soulignant la présence de Mary Deros, à qui il exprime sa gratitude pour son engagement envers la communauté. Il rappelle notamment que le 25 mars représente deux moments marquants de l'histoire du peuple grec : la Journée de l'indépendance grecque et les 120 ans de présence de la communauté hellénique à Montréal. M. Beis souligne que cette communauté n'a pas seulement traversé les époques, mais qu'elle a contribué de façon significative à l'essor social, culturel et économique de la métropole.

Enfin, il précise que la désignation du mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique constitue une occasion de réfléchir collectivement à l'avenir que nous souhaitons bâtir pour les 120 prochaines années, afin de poursuivre sur des bases aussi solides que celles de notre histoire commune.

La présidente du conseil cède la parole consécutivement aux conseillères Effie Giannou, Elvira Carhuallanqui et à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada.

À son tour, la conseillère Effie Giannou souligne que depuis plus d'un siècle, on célèbre l'indépendance du peuple grec. Elle attire l'attention sur la contribution remarquable de la communauté hellénique, forte de près de 70 000 personnes, à la vitalité économique, culturelle et sociale de notre métropole. Elle mentionne, entre autres, que cette communauté préserve un héritage riche, porté par une histoire marquée par la quête de liberté, une valeur qui demeure au cœur de son identité.

En terminant, Mme Giannou invite l'ensemble des personnes élues à appuyer cette Déclaration.

En résumé, la conseillère Elvira Carhuallanqui met en évidence l'apport majeur de la communauté hellénique dans Parc-Extension, particulièrement autour des rues Jean-Talon et Saint-Roch. Elle souligne la vitalité de cette communauté, dont la présence dynamique contribue à l'animation des grandes artères du quartier et indique un point repère pour la tenue du défilé du 29 mars prochain à l'intersection des rues Hutchison et Jean-Talon. Elle nomme aussi les organismes dont le rôle essentiel demeure un apport inestimable pour la communauté.

Pour conclure, Mme Carhuallanqui réaffirme que la communauté grecque demeure un pilier de la vie montréalaise et qu'elle enrichit de manière significative la diversité culturelle de la métropole.

Puis, la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, joint sa voix à celles des personnes élues qui sont intervenues précédemment afin de saluer la communauté hellénique. Elle relate avoir été témoin à maintes reprises de la force, de la résilience et du caractère profondément engagé de cette communauté, notamment à travers ses écoles, ses institutions et son implication au sein de la vie associative montréalaise. Selon elle, la contribution de la communauté grecque, présente ici depuis plus de 120 ans, s'inscrit au cœur même de l'identité et du dynamisme de notre métropole.

Aussi et à titre personnel, la mairesse de Montréal tient à exprimer sa reconnaissance envers Mary Deros, figure emblématique de la communauté grecque et actrice politique engagée pendant 25 ans. Elle insiste sur son dévouement exemplaire, son sens du service public et son apport important à la vie municipale montréalaise. La mairesse de Montréal souhaite que la contribution de Mme Deros, tant à sa communauté qu'à la Ville de Montréal, soit pleinement reconnue.

La présidente remercie les personnes élues pour leurs interventions puis, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.07

À 17 h 35, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 mars 2026
13 h**

**Séance tenue le lundi 23 mars 2026 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'une indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mesdames et messieurs,

Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais (**par téléconférence**), Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde (**par téléconférence**), Benoit Langevin, François Limoges, Christopher McCray, Peter McQueen, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele (**par téléconférence**), Danielle Myrand, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pausé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Diana Varela, Cathy Wong et Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Maeva Vilain et Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR AU POINT 42.05 :

Maeva Vilain et Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR AU POINT 44.01 :

Maeva Vilain et Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR AU POINT 65.01 :

Maeva Vilain et Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR AU POINT 65.02 :

Maeva Vilain et Stephanie Valenzuela

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

1 - Période de questions du public

À 19 h 04, la présidente du conseil, Chantal Rossi, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u> Félix Gravelle</p> <p><u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada Dimitrios (Jim) Beis</p>	<p>Souhaite l'identification d'un individu passant devant chez lui régulièrement / Souhaite également une localisation de cette personne et demande la signification de cette démarche pour les générations futures</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u> Hai Bo Wang</p> <p><u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Règlement sur l'hébergement touristique : questionne la période de trois mois puisqu'il y a une demande annuelle pour ce type de location / Est-ce que l'Administration considère la location à moyen terme avec une approche flexible?</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u> Guillaume Dupont Croteau</p> <p><u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Souhaite que l'Administration privilégie le travail des cols bleus plutôt que d'octroyer des contrats à des fournisseurs privés en matière de colmatage des nids-de-poule / Commentaires et reformule sa question en mettant de l'avant l'expertise des cols bleus à plusieurs niveaux</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Laura Cirilli</p> <p><u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Quelles sont les mesures que l'Administration mettra en place afin que les cols bleus aient accès à des équipements fonctionnels et que les besoins en matière d'approvisionnement soient comblés? / Au-delà des 24 postes qui seront créés, est-ce que l'Administration va mettre une équipe de soutien pour la réfection de la chaussée?</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Jean Duval</p> <p><u>Réponse de :</u> Julien Hénault-Ratelle</p>	<p>Est-ce qu'un membre de l'Administration va téléphoner au ministre québécois de la Sécurité publique concernant la protection de la population montréalaise? / Demande que le Bureau des enquêtes internes fasse enquête</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u> Robert Hajaly</p> <p><u>Réponse de :</u> Benoit Langevin Claude Pinard</p>	<p>Demande un suivi sur ses suggestions déjà transmises en matière de logement social notamment pour les personnes en situation d'itinérance / Demande s'il aura des informations plus précises à la suite de ses suggestions</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u> Francis Lapierre</p> <p><u>Réponse de :</u> Alan DeSousa</p>	<p>La réfection de l'autoroute métropolitaine : est-ce qu'il y aura un projet alternatif semblable à celui qu'il a déjà présenté auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et, le cas échéant, est-ce que la population sera informée des démarches de l'Administration? / Est-ce que l'Administration peut confirmer ou infirmer qu'il y a une étude d'impact en santé qui est demandée par le MTMD et, si cette étude est en cours ou en voie de l'être, peut-on s'assurer que son champ d'étude soit élargi afin de considérer des projets alternatifs de type boulevard urbain comprenant tramway et pistes cyclables?</p>

<p>8</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Jean-Pierre Lauzon</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Claude Pinard Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Concernant la négociation de la prochaine convention collective des cols bleus, est-ce que l'Administration considère que 11 % sur cinq ans est suffisant? / Comment retenir le personnel des cols bleus avec cette offre?</p>
<p>9</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Sylvia Adelaide Rack</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>À quel moment l'interdiction de louer sa résidence principale durant l'automne, l'hiver et le printemps sera-t-elle levée? / Est-ce que la taxation d'appartements vacants au centre-ville peut être considérée?</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Marie-Lucie Roy</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Commentaires concernant le Règlement sur l'hébergement touristique / Est-ce qu'il y aura un moratoire durant le Grand prix de Formule 1 en mai et durant d'autres événements en septembre?</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Michael Tessier</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Gabrielle Rousseau-Bélanger</p>	<p>Qu'est-ce que l'Administration peut faire pour retirer les éléments nocifs sur la falaise Saint-Jacques et même éviter qu'il y en ait? / Est-ce que les espaces qui sont sécuritaires sur cette falaise peuvent être accessibles au public?</p>
<p>12</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Robert Edgar</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Dimitrios (Jim) Beis</p>	<p>Préoccupations en lien avec de futures manifestations au 1^{er} mai et demande quelles sont les mesures préventives en matière de sécurité publique qui peuvent être mises de l'avant / Commentaires et suggestions notamment celle de la fermeture de certaines rues</p>
<p>13</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Pascale Garneau</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Gabrielle Rousseau-Bélanger</p>	<p>Souhaite que l'on désigne <i>patrimoine naturel</i> les cheminées utilisées par les Martinets ramoneurs</p>

À 20 h 05, la présidente du conseil fait la lecture de 13 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Nathalie Goyette</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Julie-Pascale Provost</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Quelles sont les conclusions et recommandations de l'étude sur la Marina de Lachine et si les conclusions de l'étude sur la Marina ayant coûté près d'un million de dollars (\$811,000.00) aux contribuables sont de nature à conserver/bonifier et sauvegarder la Marina comme infrastructure municipale dans le bassin nautique de Lachine, est-ce qu'une décision en ce sens pourrait alors être considérée par l'administration actuelle? Merci.</p>
--	---

<p>2</p> <p><u>Question de :</u> André Bisaillon</p> <p><u>Réponse de :</u> Luis Miranda</p>	<p>Je suis une personne âgée et handicapée habitant dans l'arrondissement du sud-ouest. À cause des bancs de neige non déblayés et glacés devant chez-moi, je suis isolé, confiné à la maison. Je ne peux pas franchir les bancs de glace sans risquer de chuter lorsque je tente d'accéder au transport adapté auquel j'ai droit, aux taxis, ou à mon véhicule, pour aller à mes rendez-vous médicaux, à la pharmacie, au super marché, à la messe du dimanche. Lors d'une conversation téléphonique à mon arrondissement sur le sujet, on vous renvoie la responsabilité, Monsieur Miranda. En tant que contribuable handicapé qui ne peut rouler à vélo, qui viendra à mon aide pour que je puisse rester actif et autonome?</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u> Ben Valkenburg</p> <p><u>Réponse de :</u> Leslie Roberts</p>	<p>La restriction de la One-Card de McGill aux seuls services sur campus (depuis mars 2025) a privé les étudiants d'accès aux commerces locaux, causant une baisse de 10 à 15 % du chiffre d'affaires pour plusieurs commerces de Milton-Parc, certains ayant fermé. Ce quartier, souvent appelé « ghetto McGill », perd ainsi un lien vital avec l'université. Pourtant, la One-Card permettait aux étudiants, surtout ceux moins privilégiés, d'acheter nourriture et biens essentiels chez les commerçants partenaires. Nous vous demandons d'intervenir auprès de McGill pour : Rétablir l'accès OneCard aux commerces locaux, au moins pour les étudiants en difficulté. Encourager des partenariats entre McGill et les commerçants pour revitaliser l'économie locale. Milton-Parc est un quartier inclusif et résilient, mais il a besoin de votre appui pour préserver son dynamisme. En agissant, vous renforcerez le lien entre l'université et la communauté, tout en soutenant une économie locale fragile.</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Maxime Desirat</p> <p><u>Réponse de :</u> Christopher McCray</p>	<p>Est il possible de fermer complètement le parc pour enfants du parc des royaux? Contexte: avant le projet de parc éponge, le parc pour enfants du parc des royaux était complètement fermé, fonctionel et sécuritaire. Cela permettait l'utilisation du parc par les garderies du quartier, notamment celles qui ne disposent pas de cours extérieure (Académie des Talents par exemple). Depuis les travaux, l'une des barrière a été enlevée et jamais remise, deux enormes trous ont été creusés avec de gros rochers dedans. Cela empeche l'utilisation du parc et force les garderies à aller beaucoup plus loin et à traverser des axes dangereux (Sherbrooke, Frontenac, Delorimier). De plus, des enormes trous avec des roches ont été creusés dans le parc pour enfant, cela augmente le risque d'accidents puisque les tout petits peuvent y tomber. Une barrière entre le trou et le parc pour enfants permettrait de: a) rendre l'endroit sécuritaire, b) rendre le parc utilisable par les garderies. Il faut agir!</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Janice Cunningham</p> <p><u>Réponse de :</u> Alexandre Devaux-Guizani</p>	<p>We live next to the Canoe Project Phase II construction site on rue Hochelaga and Bennett. Although noise is to be expected during construction hours, I believe they are breaking city bylaws by continuing loud construction noise (cement smoothers) after 9 pm. We phoned the city twice at 311 to file a complaint, but the situation continues. We also contacted Canoe, but they did not respond. The cement workers will be doing this again tonight. The first time we complained, they had worked until 11:30 pm. As a note, my husband and I get up at 4 am to go to work and school. The 311 responder told us to call the police, but the police did not answer the phone (twice). My question is: why do we have bylaws when they are not enforced?</p>

<p>6</p> <p><u>Question de :</u> Laurence Braquet</p> <p><u>Réponse de :</u> Alan DeSousa</p>	<p>Je représente Transport Actif Outremont, qui agit pour le développement et la sécurisation des transports actifs à Outremont, un des arrondissements centraux les plus démunis en termes de pistes cyclables. Impossible pour les enfants d'y rouler en sécurité. Aucune piste cyclable n'y a été créée depuis plus de 5 ans, la Mairesse s'active en plus à démanteler le peu qui existe.</p> <p>La nouvelle administration de la Mairie de Montréal a annoncé un audit des pistes cyclables. À Outremont, ça sera vite fait. Mais qu'en est-il des artères mortifères où il n'existe aucun aménagement cyclable? On pourrait nommer presque toutes les rues d'Outremont, mais deux artères nous semblent particulièrement problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'avenue Van Horne qui traverse l'arrondissement et connecte les arrondissements limitrophes; - L'avenue du Parc qui longe en partie l'arrondissement d'Outremont, où plusieurs cyclistes sont décédés ces dernières années. <p>Pourquoi excluez-vous ces deux artères de votre audit?</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u> Peter Lenihan</p> <p><u>Réponse de :</u> Julie-Pascale Provost</p>	<p>Est-ce que la bâtisse appelée l'amirauté a été construite sur un lot appartenant à la municipalité et est-ce que la mairie de Lachine ou la ville centre a/ont obtenus les autorisations requises pour la démolition?</p> <p>Merci.</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u> Nathalie Ainsley</p> <p><u>Réponse de :</u> Alan DeSousa</p>	<p>Le projet d'expansion de l'aéroport Mtl-Trudeau prévoit l'ajout de jetées pouvant desservir jusqu'à 32 avions supplémentaires, ce qui amènera une augmentation importante du trafic aérien dans le ciel de Mtl. Le projet est présenté par ADM de manière morcelée, sans aucune évaluation globale et indépendante des impacts sur la santé de la population. Compte tenu •que les avions émettent des particules ultrafines et d'autres polluants associés à des maladies respiratoires, cardiovasculaires et à la mortalité prématurée; •que selon le rapport 2024 de la Ville de Mtl, la station près de l'aéroport dépasse les critères de l'OMS 92 % du temps et présente le niveau de particules le plus élevé sur l'île; •que le bruit aérien chronique perturbe le sommeil, augmente le stress et affecte la santé et la qualité de vie. La Ville s'engage-t-elle à demander à ADM une évaluation complète, indépendante et publique des impacts environnementaux, climatiques et sanitaires du projet en entier?</p>
<p>9</p> <p><u>Question de :</u> Natalie Bacca</p> <p><u>Réponse de :</u> Alan DeSousa</p>	<p>Trois mille maisons à Saint-Léonard sont inondées année après année depuis quatre ans, causant des dommages importants et faisant chuter la valeur de nos propriétés.</p> <p>Pendant votre campagne, vous avez promis que dans vos 100 premiers jours vous donneriez le feu vert aux travaux nécessaires pour régler ce problème. Pourtant, on nous dit maintenant que ces travaux pourraient prendre encore un à trois ans.</p> <p>Après des inondations, la Ville de Laval a investi plus de 100 millions de dollars et obtenu environ 34 millions du gouvernement du Québec pour moderniser son système d'égouts.</p> <p>Pourquoi Montréal ne démontre-t-elle pas la même urgence et quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour accélérer ces travaux? Et si la Ville ne peut pas régler ce problème rapidement, est-elle prête à racheter nos maisons à la valeur d'évaluation municipale?</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u> Jocelyne Latour</p> <p><u>Réponse de :</u> Luis Miranda</p>	<p>À quel moment le déneigement à Ville Émard. Des bancs de neige de 3 pieds sur les trottoirs et même dans les rues. Ça devient urgent, surtout qu'il neige encore.</p>

<p>11</p> <p><u>Question de :</u> Ken Doyle</p> <p><u>Réponse de :</u> Alex Norris</p>	<p>Milton-Parc est une communauté en crise. Un nouveau Dépanneur est proposé pour le site du 273 rue Milton. La pancarte dans la fenêtre indique qu'ils vendront de la bière et du vin. Cet endroit est le « epi-centre » de la toxicomanie et de la criminalité qui en découle de la drogue, de l'alcool et de l'itinérance. Il n'est pas logique d'autoriser la vente d'alcool dans cette adresse. Cela ne fera qu'exacerber la crise dans laquelle se trouve Milton-Parc. Le Plateau Mont Royal va-t-il nous aider à rétablir notre quartier en refusant le permis de vente de bière et de vin au 273, rue Milton?</p>
<p>12</p> <p><u>Question de :</u> Mario Mastrangelo</p> <p><u>Réponse de :</u> Nancy Blanchet</p>	<p>There has never been a security incident reported with respect to Winter Tempos on the island of Montreal. The fact that it is illegal to mount a tempo does not mean it aligns with the citizens needs and realities. So why are Winter Tempos still not allowed in LaSalle? Since the restriction on winter tempos does not seem to be supported by practical or safety considerations, the bylaw may no longer reflect current needs and merits removal. How is this accomplished?</p>
<p>13</p> <p><u>Question de :</u> Franklin Brismard</p> <p><u>Réponse de :</u> Christine Black</p>	<p>Dans un contexte où des dynamiques discriminatoires ont été confirmées par des rapports indépendants, et où, dès 2019 notamment, des salariés ont eu le courage de porter ces dénonciations, plusieurs cols bleus racisés de Montréal-Nord constatent qu'un écart persiste entre les engagements institutionnels et leur expérience réelle sur le terrain. Au-delà de l'existence de mécanismes et de plans, cet écart demeure inchangé, voire s'accroît, ce qui soulève des préoccupations quant à la prise en compte réelle du vécu des employés concernés, sans effacement de celui-ci. Comment le Conseil explique-t-il la persistance de cet écart, et sur quels résultats concrets s'appuie-t-il pour affirmer que les actions entreprises répondent réellement à la situation vécue par ces employés ?</p>

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare la Période de questions du public close à 20 h 35. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

À 20 h 35,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0329

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Marie-Dominique Bonmariage et à Rachel Jordan, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 3, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 98 pieds carrés, à des fins de bureaux, ateliers et conférences en herboristerie, pour un loyer total de 4 762,80 \$, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0364;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Marie-Dominique Bonmariage et à Rachel Jordan, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 3, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 98 pieds carrés, à des fins de bureaux, ateliers et conférences en herboristerie, pour un loyer total de 4 762,80 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1265941005

CM26 0330

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sibyllines, Pétrus et Création dans la chambre, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, les locaux 157 et 164, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 612 pieds carrés, à des fins de projet de recherche-crédation et de troupe de théâtre, pour un loyer total de 29 223,12 \$, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0365;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sibyllines, Pétrus et Création dans la chambre, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, les locaux 157 et 164, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 612 pieds carrés, à des fins de projet de recherche-crédation et de troupe de théâtre, pour un loyer total de 29 223,12 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1265941006

CM26 0331

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association Tasiutigiiit pour familles interculturelles des enfants Inuits et Autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, des locaux au rez-de-chaussée et au 2^e étage de l'immeuble, situés au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 245 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires destinées aux jeunes, pour un loyer total de 11 907 \$, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0366;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Association Tasiutigiiit pour familles interculturelles des enfants Inuits et Autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, les locaux numéro 2 au rez-de-chaussée et numéro 2 au 2^e étage, situés au 251A, avenue des Pins Ouest, (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 245 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires destinées aux jeunes, pour un loyer total de 11 907 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1265941007

CM26 0332

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc et Association Tasiutigiiit pour familles inter-culturelles des enfants Inuit et Autochtones pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, les locaux 3 et 4, situés au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 608 pieds carrés, à des fins d'activités communes aux deux organismes, pour un loyer total de 30 780 \$ excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0367;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Association récréative Milton-Parc et Association Tasiutigiiit pour familles inter-culturelles des enfants Inuit et Autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, les locaux 3 et 4, situés au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 608 pieds carrés, à des fins d'activités communes aux deux organismes, pour un loyer total de 30 780 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1265941008

CM26 0333

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 1, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 121 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires, pour un loyer total de 6 370,68 \$, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0368;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Association récréative Milton-Parc, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 1, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 121 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires, pour un loyer total de 6 370,68 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1265941009

À 20 h 37, la présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, qui appelle le point 51.03, comme convenu en début d'assemblée.

CM26 0334

Nommer Kevin Martinez et Iles Ousmer, à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans, à compter de mars 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0456;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de nommer Kevin Martinez et Iles Ousmer à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans, à compter de mars 2026.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1267181001

À 20 h 40,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0335

Conclure des ententes-cadres avec Cintas Canada Itée et Équipement de Sécurité Universel inc., pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 046 042,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21173 (5 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0324;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les lots 1, 3 et 4, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des vêtements de travail, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21173;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Cintas Canada Itée	1	820 581,33 \$
Cintas Canada Itée	3	105 856,31 \$
Équipement de Sécurité Universel inc.	4	852 729,33 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 266 875,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement pour les firmes Cintas Canada Itée, lot 1 et Équipement de Sécurité Universel inc., lot 4;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1259107002

CM26 0336

Conclure des ententes-cadres avec les firmes USD Global inc. et Orbis Canada Itée, pour la fourniture d'outils de collecte des matières résiduelles, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 3 484 025,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21241 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0337;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Orbis Canada limited, plus bas soumissionnaire conforme du lot 3, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des outils de collecte des matières résiduelles, pour une somme maximale de 1 229 533,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21241;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle USD Global inc., seule firme soumissionnaire du lot 4, cette dernière ayant présentée une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des outils de collecte des matières résiduelles, pour une somme maximale de 2 023 524,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21241;
- 3- d'autoriser une dépense de 165 905,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 65 061,16 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Orbis Canada limited pour le lot 3 et de USD Global inc. pour le lot 4;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service de l'environnement, et ce, au rythme des besoins à combler

Adopté à l'unanimité.

20.22 1269403001

CM26 0337

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Tacel Itée (lots 1 et 3) et Éco-Compteur inc. (lot 2), pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 593 558,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21195 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0335;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaire conforme (lot 2) et seul soumissionnaire conforme (lots 1 et 3), lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de feux de circulation, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21195 :

Firmes	Lots d'articles	Montant (taxes incluses)
Tacel Itée	1	1 642 808,79 \$
Éco-compteur inc.	2	559 755,79 \$
Tacel Itée	3	155 216,25 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 235 778,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (lots 1, 2 et 3);
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Tacel Itée et d'Éco-compteur inc., pour les lots 1 et 2 respectivement;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1268848001

CM26 0338

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - Dépense totale de 4 819 574,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 524202 (7 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0339;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 284 066,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524202;
- 2- d'autoriser une dépense de 428 406,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 107 101,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Pavages Céka inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1257231087

CM26 0339

Accorder un contrat à FER-PAL Construction Ltd., pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 16 415 129,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 524204 (4 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0340;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accorder à FER-PAL Construction Ltd., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 462 658,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524204;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 446 265,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 506 204,56 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de FER-PAL Construction Ltd.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1257231091

À 20 h 42,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0340

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou et de Montréal-Nord - Dépense totale de 9 380 867,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 527003 (6 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0341;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou et de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 265 081,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 527003;
- 2- d'autoriser une dépense de 826 508,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 289 277,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les entrepreneurs Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1257231095

CM26 0341

Accorder un contrat à Englobe Corp., pour les services professionnels d'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel administratif de la Ville de Montréal en 2026 - Dépense totale de 668 253,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21216 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0350;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accorder à Englobe Corp., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel administratif de la Ville en 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 607 503,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21216;
- 2- d'autoriser une dépense de 60 750,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Englobe Corp.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 18 mois, l'enveloppe budgétaire n'a pas été épuisée, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1267231013

CM26 0342

Accorder un contrat à FER-PAL Construction ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 11 103 483,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 524106 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0342;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accorder à FER-PAL Construction ltd., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, un contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 9 448 748,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524106;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 417 312,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 237 423,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de FER-PAL Construction ltd.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1257231096

CM26 0343

Accorder un contrat à Les Services EXP inc., pour les services professionnels d'audit de conception et de construction de la cour de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 386 606,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21129 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0351;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'audit de conception et de construction de la cour de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 260 551,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21129;
- 2- d'autoriser une dépense de 126 055,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les Services EXP inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1257443003

CM26 0344

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc., pour les travaux d'aménagement d'un parc sportif entre les rues Saint-Patrick, Hadley, Roberval et Cabot (Pôle Gadbois Secteur 3) - Dépense totale de 12 171 494,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 522801 (11 soumissionnaires) / Majorer à cette fin le budget de fonctionnement du service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du Passif environnemental, d'un budget additionnel de 3 504 606,80 \$, au net

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0347;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement du parc sportif entre les rues Saint-Patrick, Hadley, Roberval et Cabot (Pôle Gadbois Secteur 3), aux prix de sa soumission, soit 9 111 585,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 522801;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 366 737,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 693 171,12 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;
- 5- de majorer à cet effet le budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel d'un montant de 3 504 606,80 \$, au net;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1257409003

À 21 h,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0345

Accorder un contrat à Procova inc., pour les travaux de construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 735 892,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 512802 (14 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0348;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur dans l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 370 502 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 512802;
- 2- d'autoriser une dépense de 205 575,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 159 815,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1257231080

CM26 0346

Accorder deux contrats à Accessoires Outillage Limitée et à Entretiens J.R. Villeneuve inc., pour la location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 mètres cubes, sans opérateur et avec entretien pour une période de trois ans - Dépense totale : 3 762 181,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21257 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0326;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de trois ans des contrats pour la location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 mètres cubes, sans opérateur et avec entretien, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21257 :

Firmes	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Entretiens J.R. Villeneuve inc.	725 998,14 \$
Accessoires Outillage Limitée	2 545 464,13 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 490 719,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Accessoires Outillage Limitée et Entretiens J.R. Villeneuve inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1265593007

CM26 0347

Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour les travaux de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues de la Congrégation et de la Sucrierie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, incluant des travaux de la Commission des Services électriques de Montréal / Autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour les incidences des services internes de la Ville - Dépense totale de 9 253 975,58 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0346;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), pour les travaux de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues de la Congrégation et de la Sucrierie dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 8 036 936,46 \$, taxes incluses, conformément à la lettre d'autorisation budgétaire du CN en date du 12 février 2026;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 205 541,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences des services internes de la Ville de Montréal;

- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'autorisation budgétaire à cet effet;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1257231018

CM26 0348

Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour la location de camions avec opérateurs pour le transport des sols excavés du Parc d'entreprise de la Pointe Saint-Charles et de la base d'entreposage des sols de travaux, et pour les services de transport des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige, de sols excavés et de diverses matières en vrac dans différents arrondissements, pour une durée d'une année - Dépense totale de 1 829 028,05 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0332;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour la location de camions avec opérateurs pour le transport des sols excavés du Parc d'entreprises de la Pointe Saint-Charles et de la base d'entreposage des sols de travaux, et pour les services de transport des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige, de sols excavés et de diverses matières en vrac dans différents arrondissements, pour une durée d'une année, pour un montant maximal de 1 829 028,05 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention entre Transvrac Montréal-Laval inc. et la Ville de Montréal établissant les termes et conditions de ce contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1259445011

CM26 0349

Accorder un contrat de gré à gré à Productions Figure 55 inc., pour les services professionnels de réalisation, de production et de postproduction d'un film immersif pour dômes 360 pour le Planétarium de Montréal - Dépense totale de 562 758,70 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0353;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Productions Figure 55 inc., pour la réalisation, la production et la postproduction d'un film immersif pour dômes 360 pour le Planétarium de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 459 361,92 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 30 janvier 2026;
- 2- d'autoriser une dépense de 68 904,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1265715003

À 21 h 08,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0350

Accorder un contrat de gré à gré à Lucion Média inc., pour les services professionnels de conception et de réalisation des interventions multimédias artistiques pour l'événement « Jardins de lumière 2026 » - Dépense totale de 103 546,49 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0354;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Lucion Média inc., pour les services de conception et de réalisation des interventions multimédias artistiques pour l'événement « Jardins de lumière 2026 » au Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 103 546,49 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 16 janvier 2026;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1269249001

CM26 0351

Accorder un soutien financier de 3 071 550 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 24 mars au 31 décembre 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire au PDI 2026 de 3 071 550 \$ de compétence locale en provenance de la Direction générale vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre du Plan de la forêt urbaine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0376;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 3 071 550 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour la période du 24 mars au 31 décembre 2026;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire au PDI 2026 de 3 071 550 \$ de compétence locale en provenance de la Direction générale vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1255756002

CM26 0352

Accorder un soutien financier de 450 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2028, afin de soutenir sa mission pour les années 2026, 2027 et 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0380;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 450 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période de trois ans, se terminant le 31 décembre 2028, afin de soutenir sa mission pour les années 2026, 2027 et 2028;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1260348002

CM26 0353

Accorder un soutien financier de 525 000 \$ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0377;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 175 000 \$ par année au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour les années 2026, 2027 et 2028, totalisant la somme de 525 000 \$;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1267840001

CM26 0354

Autoriser une dépense additionnelle de 3 400 000 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de corridors de mobilité durable (feux de circulation, travaux civils et électriques et pistes cyclables) dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à Bruneau Électrique inc. (CM25 0295), majorant ainsi le montant total du contrat à 11 399 999,99 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0428;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 400 000 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de corridors de mobilité durable (feux de circulation, travaux civils et électriques et pistes cyclables) dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à Bruneau Électrique inc. (CM25 0295);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1258848037

À 21 h 09,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0355

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc., pour la fourniture d'équipements compatibles avec le système de vélos en libre-service BIXI de la Ville, pour une période de 18 mois - Dépense totale de 4 815 802,61 \$, taxes incluses - Contrat 26-21267 (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0427;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc., fournisseur unique, pour une période de 18 mois, pour la fourniture d'équipements compatibles avec le système de vélo en libre-service BIXI de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 815 802,61 \$, taxes incluses, conformément au contrat 2621267;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de PBSC Solutions Urbaines inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1258848016

CM26 0356

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 12 713 532,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 524005 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0429;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, un contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 11 386 952,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524005;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 138 695,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 187 884,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de CGI Environnement inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1257231092

CM26 0357

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Services d'infrastructures Vortex inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest, d'Outremont et de Verdun - Dépense totale de 8 809 453,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 524105 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0430;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services d'infrastructures Vortex inc., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, un contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest, d'Outremont et de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 7 830 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524105;
- 3- d'autoriser une dépense de 783 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 196 453,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Services d'infrastructures Vortex inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1257231094

CM26 0358

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Écotone - Espace d'expérimentation, pour une période de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 154, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 155 pieds carrés, à des fins de bureaux et projet de recherche-crédation, pour un loyer total de 4 422,24 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière est de 2 487,75 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0438;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Écotone - Espace d'expérimentation, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 154, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 155 pieds carrés, à des fins de bureaux, projet de recherche-crédation, pour un loyer total de 4 422,24 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1265323007

CM26 0359

Approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière conclue entre UTILE Polytechnique et la Ville (CM25 0574) / Approuver le projet de convention de subordination et non intervention entre la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, UTILE Polytechnique et la Ville de Montréal

La conseillère Élise Tanguay déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0441;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière conclue entre UTILE Polytechnique et la Ville de Montréal (CM25 0574);
- 2- d'approuver le projet de convention de subordination et non intervention entre la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, Utile Polytechnique et la Ville de Montréal;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer au nom de la Ville de Montréal, à titre de créancier hypothécaire de l'organisme, la convention de subordination et non intervention;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer au nom de la Ville de Montréal, à titre de créancier hypothécaire d'UTILE Polytechnique, tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville de Montréal, pourvu que tel acte respecte les paramètres énoncés dans l'addenda 1 et la convention de contribution financière.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1269286003

CM26 0360

Approuver le projet de convention avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, relatif à l'octroi d'une subvention de 13 500 000 \$ pour la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0436;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs relatif à l'octroi d'une subvention de 13 500 000 \$ pour la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1268383001

30 – Administration et finances

À 21 h 22, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 21 h 22,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0361

Approuver le projet d'acte de dissolution de la copropriété divise dans lequel la Ville intervient à titre de créancier hypothécaire afin de consentir à la dissolution de la copropriété, à la modification cadastrale ainsi qu'à la réaffectation de l'hypothèque créée en faveur de la Ville et publiée sous le numéro 29 248 645, concernant l'immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 6 659 203 et 6 659 205 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0394;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte de dissolution de la copropriété divise dans lequel la Ville intervient à titre de créancier hypothécaire afin de consentir à la dissolution de la copropriété, à la modification cadastrale ainsi qu'à la réaffectation de l'hypothèque créée en faveur de la Ville et publiée sous le numéro 29 248 645, concernant l'immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué des lots 6 659 203 et 6 659 205 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1267515001

CM26 0362

Accepter l'offre de l'arrondissement du Sud-Ouest, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance des travaux d'aménagement de deux arrêts d'autobus sur la rue Saint-Patrick, aux intersections de la rue Eadie et de l'avenue de l'Église

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0383;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'accepter l'offre de l'arrondissement du Sud-Ouest, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance des travaux d'aménagement de deux arrêts d'autobus sur la rue Saint-Patrick, aux intersections de la rue Eadie et de l'avenue de l'Église.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1264368001

CM26 0363

Accepter la délégation du conseil d'agglomération en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001) / Accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la réalisation du projet de serre au parc Frédéric-Back

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0395;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération (CG26 0124), conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);
- 2- d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la réalisation du projet de serre au parc Frédéric-Back, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1268047001

CM26 0364

Autoriser un virement budgétaire de 1 879 500 \$ au net de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement 2026 du service de l'urbanisme et de la mobilité pour le financement des études prévues dans le cadre du réaménagement du Viaduc Van Horne et de ses abords

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0400;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 879 500 \$, au net, de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement 2026 du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour le financement des études prévues dans le cadre du réaménagement du viaduc Van Horne et de ses abords;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1260405001

CM26 0365

Autoriser le dépôt de la candidature du projet « Développement du nouveau coffret électrique destiné à l'alimentation des bornes de recharge pour véhicules électriques et de station de vélos électriques en libre-service » au Prix Mérite municipal 2026 ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0391;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'autoriser le dépôt de la candidature du projet « Développement du nouveau coffret électrique destiné à l'alimentation des bornes de recharge pour véhicules électriques et de station de vélos électriques en libre-service » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1267231018

À 21 h 30,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

que le conseil se prolonge jusqu'à 22 h afin d'épuiser l'ordre du jour.

Adopté à la majorité des voix.

30.06 - Autoriser le dépôt de la candidature du projet « 59 Saint-Pierre » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable

- Retiré

À 21 h 33,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.07 et 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0366

Autoriser le dépôt de la candidature du projet « Modernisation et décarburation des pratiques du béton à la Ville » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Relève municipale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0393;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'autoriser le dépôt de la candidature du projet « Modernisation et décarburation des pratiques du béton à la Ville » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la catégorie Relève municipale.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1267231021

CM26 0367

Ratifier l'affectation au montant de 2 555 700 \$ pour les compétences locales comptabilisée aux résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, au titre du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0398;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de ratifier l'affectation de 2 555 700 \$ à l'égard des compétences locales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, au titre du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1265626001

30.09 - Adopter le Protocole municipal de gestion des campements, afin d'établir une posture de tolérance à l'égard des personnes vivant en campement et de développer des stratégies d'intervention adaptées à la réalité des campements sur le territoire montréalais

- Retiré

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 21 h 37, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM26 0368

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 \$ pour le versement de contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 \$ pour le versement de contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1267840002

CM26 0369

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1^{re} Rue entre la 55^e Avenue et la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1^{re} Rue, entre la 55^e Avenue et la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1254386002

CM26 0370

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1260025001

CM26 0371

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1265978001

CM26 0372

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1253376010

CM26 0373

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1253376011

CM26 0374

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel et pour lequel ledit dossier en fait la présentation.

41.07 1268000001

CM26 0375

Avis de motion, dépôt et présentation - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel et pour lequel ledit dossier en fait la présentation.

41.08 1269163002

CM26 0376

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1256188001

42 – Adoption de règlements

À 21 h 40, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

42.01 – Adoption - Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par Vidéotron ltée aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor-P.-Gray

- Retiré

À 21 h 40,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.02 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0377

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 \$ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 \$ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0217;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 \$ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0217;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0221;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 \$ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1267227001

Règlement 26-010

CM26 0378

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0218;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0218;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0222;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1259632003

Règlement 26-011

CM26 0379

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0219;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0219;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0264;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1265317002

Règlement 18-038-4

CM26 0380**Adoption, avec changements, du Règlement sur les services**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur les services » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0220;

Vu le dépôt du projet de règlement « Règlement sur les services » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0220;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 11 février 2026 et du 18 mars 2026 par les résolutions CE26 0268 et CE26 0475;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement sur les services », lequel remplace le Règlement sur les services (22-017).

Un débat s'engage.

À 21 h 54,

Il est proposé par Marie Plourde

appuyé par Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur le point 42.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Puzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Résultat : En faveur : 38
Contre : 24

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare le point 42.05 adopté à la majorité des voix, et il est en conséquence.

42.05 1260234002

À 21 h 39, la présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle.

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

de changer la séquence de l'ordre du jour afin d'appeler la rubrique 51 – Nomination / Désignation avant la rubrique 44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

51 – Nomination / Désignation

À 21 h 40, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 21 h 40,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01, 51.02, 51.04 et 51.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0381

Nommer au sein du Conseil du patrimoine de Montréal, Giovanni (John) Diodati, actuellement membre régulier, à la vice-présidence pour un mandat de trois ans, Jean-François Sabourin, actuellement membre suppléant, à titre de membre régulier pour la poursuite de son premier mandat se terminant le 17 septembre 2027, Nelly Charpentier, à titre de membre suppléante pour un premier mandat de trois ans, à compter du 25 mars 2026 / Approuver le renouvellement du mandat de Philippe Lupien à titre de membre régulier pour un second mandat non renouvelable de trois ans à compter du 18 avril 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0451;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1- de nommer Giovanni (John) Diodati, architecte spécialisé en conservation du patrimoine bâti, actuellement membre régulier, à la vice-présidence du Conseil du patrimoine de Montréal pour un mandat de trois ans, à compter du 25 mars 2026;
- 2- de nommer Jean-François Sabourin, urbaniste spécialisé en planification territoriale et patrimoniale, actuellement membre suppléant, à titre de membre régulier à compter du 25 mars 2026, et ce, pour la poursuite de son premier mandat se terminant le 17 septembre 2027;
- 3- de nommer Nelly Charpentier, architecte spécialisée en restauration de bâtiments patrimoniaux, issue de la banque de candidatures constituée en 2024, à titre de membre suppléante pour un premier mandat de trois ans, à compter du 25 mars 2026;
- 4- de renouveler le mandat de Philippe Lupien, architecte et architecte paysagiste, membre régulier du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un second mandat non renouvelable de trois ans, à compter du 18 avril 2026;

- 5- de remercier Ève Wertheimer, architecte en conservation, dont le mandat de vice-présidente prend fin le 25 mars 2026, pour sa contribution aux travaux du Conseil du patrimoine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1254440001

CM26 0382

Nommer Audrey Girard, urbaniste, à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat renouvelable de trois ans, à compter du 23 mars 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0455;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - de nommer Audrey Girard, urbaniste, à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat renouvelable de trois ans à compter du 23 mars 2026;
- 2 - de remercier Laurence Lebeux, architecte, pour sa contribution aux travaux du Comité Jacques-Viger au cours des six années de son mandat.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1269672002

CM26 0383

Nommer Chahi (Sharkie) Tarakjian à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports et nommer Michèle Tremblay à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de nommer Chahi (Sharkie) Tarakjian à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports et nommer Michèle Tremblay à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.04

CM26 0384

Abroger la résolution CM24 1173 / Recommander au gouvernement du Québec, conformément aux articles 4.1 et 7 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, la nomination de Karyne St-Pierre, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), provenant du réseau des bibliothèques des arrondissements du territoire de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0462;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

- 1 - d'abroger la résolution CM24 1173;
- 2 - de recommander au gouvernement du Québec, conformément aux articles 4.1 et 7 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (RLRQ c B-1.2), la nomination de Karyne St-Pierre, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), provenant du réseau des bibliothèques des arrondissements du territoire de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.05 1266218001

À 22 h 01,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

que le conseil se prolonge jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

Adopté à la majorité des voix.

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

À 22 h 01, la présidente du conseil appelle la rubrique « Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme ».

CM26 0385

Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0223 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM26 0223 du conseil municipal à sa séance du 16 février 2026, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 février 2026 à 18 h 30 à la salle des Armoiries de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275, rue Notre-Dame Est et annoncée au préalable par un avis public, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 11 février et du 18 mars 2026, par ses résolutions CE26 0263 et CE26 0473;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).

Un débat s'engage.

À 22 h 19,

Il est proposé par Marie Plourde

appuyé par Ericka Alnéus

de procéder à un vote enregistré sur le point 44.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Thérooux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Puzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Résultat: En faveur : 38
Contre : 24

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare le point 44.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1266898003

Règlement 20-041-16

65 – Motion des conseillers

À 22 h 24, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

CM26 0386**Motion de l'Opposition officielle - Pour un audit des artères et intersections dangereuses**

Attendu que le conseil municipal de Montréal a adopté à l'unanimité le 16 février 2026 une motion réaffirmant que les décisions publiques, notamment en matière d'aménagement urbain, de mobilité et de sécurité routière, doivent être guidées par la science, les données probantes et les meilleures pratiques reconnues;

Attendu que cette même motion souligne qu'ignorer les recommandations issues d'analyses rigoureuses compromet la sécurité des usagers, la crédibilité des institutions publiques et la capacité de la Ville à agir efficacement sur les enjeux de mobilité et de sécurité;

Attendu que l'administration municipale a récemment annoncé la tenue d'audits ciblés sur certaines pistes cyclables, en se basant sur des critères tels que les collisions enregistrées et les plaintes citoyennes, afin d'améliorer la sécurité des aménagements existants et à venir;

Attendu que ces audits visent à examiner des axes cyclables considérés comme problématiques par l'administration, notamment en raison d'enjeux de visibilité, de conflits entre usagers et de conditions locales qui méritent une réévaluation approfondie;

Attendu que l'analyse des données consolidées sur les collisions routières à Montréal identifie également plusieurs intersections et tronçons de rues présentant des risques particulièrement élevés pour la sécurité des usagers, tous modes confondus, et que ces endroits nécessitent également une attention prioritaire selon les principes promus par la motion scientifique adoptée par le conseil;

Attendu que selon une étude pilotée par des chercheurs de Polytechnique Montréal, en collaboration avec l'INRS et l'Université Laval, et publiée en août 2024, la majorité des rues et des intersections de Montréal présentent un risque élevé de collision pour les piétons, notamment pour les enfants;

Attendu que selon le Plan d'action Vision zéro 2025-2027 de la Ville de Montréal, trois collisions avec décès ou blessures graves sur quatre surviennent à une intersection, et que neuf collisions avec décès ou blessures graves sur dix surviennent sur une rue artérielle ou une collectrice;

Attendu que la cohérence entre les principes adoptés par le conseil - fonder les décisions publiques sur la science - et les actions concrètes de la Ville exige que les audits et réévaluations tiennent compte de toutes les zones présentant des risques significatifs, y compris celles identifiées par les analyses de collisions les plus récentes;

Il est proposé par Christopher McCray

appuyé par Ericka Alneus

- 1- que la Ville de Montréal réaffirme que toute décision en matière de mobilité et de sécurité routière doit être fondée sur les données probantes, conformément à la motion adoptée unanimement par le conseil municipal le 16 février 2026;
- 2- que la Ville de Montréal procède à un nouvel audit concernant les artères et les intersections identifiées comme présentant des risques élevés selon les analyses de collisions consolidées, de manière à assurer que les interventions prioritaires ciblent véritablement les zones les plus dangereuses, que ce soit pour les personnes qui se déplacent à pied, à vélo ou en automobile;
- 3- que la Ville de Montréal compare, dans un état des lieux publics, les axes cyclables faisant l'objet des audits annoncés et les intersections reconnues comme présentant des risques significatifs, afin de garantir un alignement entre les priorités d'intervention et les données objectives;
- 4- que le Service de l'urbanisme et de la mobilité soit mandaté pour intégrer l'ensemble des données de sécurité disponibles – incluant les collisions, la gravité des incidents, la part modale des modes de transport et les risques documentés – dans une grille décisionnelle uniforme qui guidera les futures interventions;
- 5- que la Ville de Montréal priorise des interventions de sécurisation aux intersections et sur les artères présentant les risques les plus élevés, incluant des mesures d'apaisement, de réduction des conflits d'usage et d'amélioration de la visibilité;

- 6- que la Ville de Montréal dépose au conseil municipal, dans les six prochains mois, un rapport consolidé présentant :
- Les résultats des audits des pistes cyclables;
 - L'analyse des tronçons d'artères et des intersections les plus risquées;
 - Un plan d'intervention cohérent fondé sur la science, les données probantes et les meilleures pratiques en sécurité routière.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteur de la motion, le leader adjoint de l'Opposition officielle, Christopher McCray, pour sa présentation.

En matière de mobilité et de sécurité routière, M. McCray débute en prônant l'élargissement des audits annoncés afin d'y inclure les rues et les intersections dangereuses. En effet, selon les données probantes de Vélo-Québec, la quasi-totalité des décès de cyclistes ont lieu sur des rues sans aménagement sécuritaire. De plus, il expose les statistiques des décès et des personnes gravement blessées sur le territoire montréalais en précisant que 50 % de ce groupe se déplaçait en véhicule motorisé et 40 % à pied. Il appuie son propos avec les chiffres du plan d'action Vision Zéro de la Ville. En guise de conclusion, McCray souhaite que l'expertise interne et les experts universitaires soient mis à contribution afin qu'il y ait une cohérence dans les interventions prioritaires de l'Administration en ciblant les zones les plus dangereuses, que ce soit pour les personnes qui se déplacent à pied, à vélo ou en automobile.

La présidente le remercie et cède la parole respectivement à la leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, et au conseiller Sylvain Ouellet.

Tous deux s'entendent pour l'amélioration de la mobilité durable à Montréal. Ils insistent, entre autres, sur l'importance de poser des gestes prioritaires comme des aménagements sécuritaires pour toutes les personnes à pied, à vélo, en automobile, se déplaçant sur des rues et artères identifiées comme étant dangereuses à Montréal.

Puis, le représentant de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Alan DeSousa, s'exprime sur cette motion en indiquant notamment que l'Administration ne votera pas en faveur de celle-ci. Il explique que l'Administration est d'accord avec plusieurs énoncés présentés dans les argumentaires précédents. Cependant, il précise que la planification de la Ville tient compte de ces enjeux notamment dans le plan Vision Zéro 2025-2027, auquel l'Administration n'apportera pas de changements et en fonction duquel les démarches sont entamées. Il termine en soulignant que les actions en cours reposent sur les mêmes objectifs et les mêmes obligations que la motion à l'étude.

La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions et donne le droit de réplique au leader adjoint de l'Opposition officielle, Christopher McCray.

À 22 h 47,

Il est proposé par Marie Plourde

appuyé par Véronique Fournier

de procéder à un vote enregistré sur le point 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Downey, Tanguay, Beauregard, Blanchet, Deschamps et Palestini (27)

Votent contre : Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Hénault et Barone (35)

Résultat : En faveur : 27
Contre : 35

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM26 0387

Motion de l'Opposition officielle - Pour le maintien de l'accès public aux berges à Lachine et la poursuite de la transformation de l'ancienne marina en parc riverain

Attendu que l'accès public aux berges constitue un bien collectif essentiel pour les Lachinoises et les Lachinois, permettant des activités récréatives, la pratique du transport actif, la mise en valeur des paysages riverains et le renforcement du lien communautaire;

Attendu que la fermeture de la marina de Lachine en 2020, puis sa transformation progressive en parc riverain, visait explicitement à « rendre les berges accessibles à tous » selon l'administration municipale;

Attendu que la Ville de Montréal a confirmé, en 2025, la déconstruction des infrastructures désuètes de l'ancienne marina afin de préparer l'aménagement d'un grand parc riverain accessible au public, en cohérence avec son objectif de démocratiser l'accès à l'eau pour les sports nautiques non motorisés et les activités de baignade;

Attendu que malgré certaines contestations de plaisanciers, une part importante de la communauté locale appuie depuis plusieurs années la transformation du site en espace public, notamment au nom d'un meilleur accès à la berge pour l'ensemble de la population et de préoccupations environnementales associées à la présence de centaines de bateaux motorisés;

Attendu que la fermeture de la marina a fait l'objet d'un important débat public, mais que la Ville a réaffirmé en 2025 son intention d'aller de l'avant avec le projet, marquant ainsi une étape décisive pour libérer le site et le rendre pleinement accessible à toutes et à tous;

Attendu que de nouvelles administrations, tant au palier central qu'au niveau de l'arrondissement, sont maintenant en place, et qu'il apparaît nécessaire de clarifier leur positionnement quant à l'avenir du site et à la poursuite du projet de parc riverain;

Attendu que l'aménagement d'un parc riverain à Lachine représente une occasion unique de consolider un espace naturel accessible, sécuritaire et inclusif, répondant aux besoins de la communauté actuelle et future;

Attendu que des mesures majeures de protection et de renforcement des berges sont prévues pour contrer l'érosion, lesquelles bénéficient d'un financement de 40 M\$ du gouvernement fédéral, en plus d'une contribution des Grands Parcs;

Attendu que le plan d'eau en zone de faible courant adjacent au site constitue un lieu exceptionnel pour l'apprentissage et la pratique des sports nautiques non motorisés - aviron, planche à pagaie, voile, canoë/kayak - et qu'il est utilisé par des centaines de personnes chaque année;

Attendu que plusieurs des anciens quais de la marina sont désormais utilisés de manière optimale par l'École de voile de Lachine, permettant de soutenir et de structurer les activités nautiques non motorisées sur le site;

Il est proposé par Danielle Myrand

appuyé par Ericka Alneus

que le conseil municipal réaffirme le maintien de la fermeture définitive de l'ancienne marina de Lachine afin de garantir la transformation complète du site en un parc riverain accessible à l'ensemble des Lachinoises et Lachinois;

Que la Ville de Montréal :

- 1 - confirme son engagement à poursuivre les travaux et aménagements prévus, incluant l'enlèvement final des infrastructures désuètes et la mise en place des installations annoncées, afin d'ouvrir pleinement le parc riverain dans les meilleurs délais;
- 2 - réaffirme le principe d'accessibilité universelle aux berges, et qu'en conséquence tout projet d'aménagement ou de révision future du site exclue la privatisation, la motorisation ou toute initiative qui limiterait l'accès public;
- 3 - s'engage à maintenir un dialogue transparent et inclusif avec la population, incluant les organisations communautaires et environnementales, afin d'assurer que les aménagements répondent aux besoins réels de la communauté lachinoise;
- 4 - mandate l'administration concernée pour produire un rapport annuel sur l'avancée des aménagements, l'état de l'accès aux berges, les usages du parc riverain et les besoins d'amélioration, et que ce rapport soit rendu public.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Danielle Myrand, pour sa présentation.

Pour débiter, Mme Myrand vante les bienfaits et la chance que procure cet accès à l'eau dans l'arrondissement de Lachine en insistant sur l'occasion historique de le préserver, de le restaurer et de le rendre pleinement public sur une distance de douze kilomètres de berges. Elle soutient notamment le souhait collectif d'un contact avec l'eau, plus inclusif et sécuritaire, à l'intérieur d'un espace moins privé et moins motorisé. Avec la démarche de transformation du site et de démocratisation de l'accès à l'eau qui est en cours, elle croit essentiel de maintenir un dialogue ouvert où la population sera impliquée, entendue et respectée. Enfin, elle présente un plaidoyer sur tous ces sports nautiques pouvant être offerts aux jeunes et aux familles, et ce, dans une zone sécuritaire en citant l'exemple de l'école de voile. Elle espère que l'Administration s'engagera aujourd'hui à poursuivre les travaux et les aménagements prévus.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole consécutivement aux conseillères Céline-Audrey Beauregard et Catherine Houbart. À tour de rôle, les deux conseillères mentionnent, entre autres, des enjeux climatiques comme l'accroissement du nombre de canicules, rendant nécessaire la multiplication des accès aux berges afin de soutenir la population montréalaise durant ces épisodes de chaleur extrême. Elles souhaitent que tous les membres du conseil se mettent au diapason concernant cette motion.

La présidente les remercie et cède la parole à la représentante de l'Administration pour ce dossier, la conseillère Julie-Pascale Provost.

En commençant, Mme Provost rappelle que ce dossier ne représente pas une priorité pour l'arrondissement de Lachine en ce moment. Elle ajoute, notamment, que malgré la polarisation engendrée par ce projet et la division qu'il suscite au sein de la communauté de Lachine, elle comprend l'impatience de tous et toutes. Par ailleurs, elle s'engage à mobiliser les ressources afin d'effectuer une analyse approfondie du site, à écouter les attentes des résidents-es et à construire un projet rassembleur, structurant, générant des retombées positives et durables pour tout le territoire montréalais. Pour conclure, la conseillère invite les membres du conseil à voter contre cette motion.

La présidente remercie Mme Provost pour son intervention et invite la leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, à prendre la parole.

À 23 h 15,

Il est proposé par Marie Plourde

appuyé par Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur le point 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Aneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Votent contre : Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Résultat : En faveur : 24
Contre : 38

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare le point 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

À 23 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous le 20 avril 2026 pour la prochaine assemblée du conseil municipal.

Chantal Rossi
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.03

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2026 Personnes élues du conseil municipal Le 23 mars 2026

1. Black, Christine
2. Fournier, Véronique
3. Lalonde, Jean François